OBSERVATOIRE DE LUTTE

OBSERVATORY FOR FIGHT



CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'OLUCOME 2021



Photo du Président de la République du Burundi, lors de sa visite au barrage hydroélectrique de MPANDA le 15 octobre 2021

"Suite aux menaces gravissimes sur l'économie et la démocratie que représente la corruption, la volonté réelle du Président de la République du Burundi de combattre pour la Gouvernance et la lutte contre la corruption devrait être beaucoup plus accompagnée par des actions concrètes et soutenues par tous les Burundais"

Avril 2022

Rohero I, Chaussée Prince Louis RWAGASORE, Nº47, 1et Etage. B.P:6616 Bujumbura-Burundi.

Tél. (+257)22252020/ (+257)22258900/ (+257)22 218683. E-mail: info@olucome.bi. Site Web: www.olucome.bi

Table des matières

Sigles et abréviations	4
Résumé exécutif	5
Première partie : Présentation de l'OLUCOME et ses réalisations en 2021 sous divers domaines d'intervention	
1. Présentation	. 13
2. Les grandes réalisations	. 13
2.1. Du domaine de la sensibilisation et information de masse	. 14
2.2 Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME	. 14
Deuxième partie : La gestion des entreprises publiques et attributions des marchés publics	. 15
II.1 Nécessité de restructuration des entreprises notamment la REGIDESO , l'ONATEL, la COGERCO, et la POSTE à l'image de l'OBR	. 15
II.2 Incompréhension du leadership à la tête de la REGIDESO	. 18
II.4 Mauvaise conduite généralisée des affaires publiques	. 19
II.5 Attribution illégale de certains marchés publics	. 20
	. 21
II.6 Des mesures incohérentes envers les commerçants	. 23
Troisième partie : Détournement des fonds publics et trafic illicite des êtres humains et minerais	s 24
III.1 Détournement des taxes communales	. 24
III.2 Gaspillage des fonds publics par des multiples déplacements du Président de la République	. 25
III.3 Trafic des êtres humains et minerais	. 26
III.4 Budget général de l'Etat 2021- 2022 et extrême pauvreté de la population	. 27
Quatrième partie : Difficultés de mise en application de la Convention des Nations Unies contre Corruption et plaidoyer.	
IV. 1. De la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et les recommandations issues des mécanismes d'examen.	. 30
IV.2 La 9 ^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.	
IV.3 Célébration de la journée africaine de lutte contre la corruption.	. 33
IV. 4 Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption	. 33
IV.5 Justice pour les membres de l'OLUCOME assassinés et portés disparus	. 35
IV. 6. Demande d'implication personnelle du Président de la République sur l'affaire Ernest Manirumva.	. 39
IV. 7 Le Forum national sur le développement du Burundi	. 39
IV.8 Contributions de l'OLUCOME aux conclusions du Forum national de développement du Burun du 18 au 19 novembre 2021	
IV.9. Demande d'une gestion transparente des vaccins COVID-19	. 50

inquième partie : Ebauche de propositions pour la bonne gouvernance	51
V.1 A son Excellence le Président de la République du Burundi	51
V. 2 Aux Parlementaires	55
V.3 A la justice burundaise	56
Conclusion générale	57

Sigles et abréviations

- OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les
- ONATEL : Office National de la Télécommunication
- REGIDESO : Régie de distribution d'eau et d'électricité
- SOBUGEA : Société Burundaise de Gestion des Entrepôts et d'Assistance des Avions en Escale
- CNDD-FDD : Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie
- BCPA: Bridge & Company Certified Public Accountants
- RDC : République Démocratique du Congo
- OBR: Office Burundaise des Recettes
- ONU: Organisation des Nations Unies
- FDLR: Forces Démocratique de Libération du Rwanda
- OTRACO : Office du Transport en Commun
- COVID-19: Coronavirus Disease 2019
- SCEP: Service Charge des Entreprises Publiques
- FMI: Fonds Monetaire International
- BAD : Banque Africaine de Développement
- AMISOM: African Union Mission in Somalia
- FDN: Forces de Défense Nationale
- PNB: Police Nationale du Burundi
- SNR: Service National de Renseignement
- CAM: Carte d'Assurance Maladie
- MUNISCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- UNODC: United Nations Office on Drugs and Crime
- CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- FBI: Federal Bureau of Investigation
- CSLP : Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
- RTNB: Radiotélévision Nationale du Burundi
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ITIE: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
- SIDA : Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
- COMIBU : Communauté Islamique du Burundi

Résumé exécutif

Ce rapport d'activités de l'OLUCOME se résume en cinq grandes parties. Il s'agit des réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention, enquêtes et publication des dossiers ayant l'odeur de corruption, mauvaise gouvernance et détournement des fonds publics, illégalités dans la gestion des entreprises publiques et attributions des marchés publics, trafic des êtres humains et des minerais, actions de plaidoyer pour la justice des membres de l'OLUCOME assassinés et ceux portés disparus. L'OLUCOME dans ses habitudes propose les voies de solutions afin que les serviteurs du peuple éveillés puissent y travailler.

En grande partie, les activités ont été centrées sur la sensibilisation à grande portée sur la gouvernance en général et la gestion des entreprises de l'Etat, le leadership et l'attribution des marchés publics en particulier. En partenariat avec les médias locaux et internationaux, l'Observatoire a démontré sa position par rapport aux actions liées à la pauvreté extrême et élaboration du budget général de l'Etat 2021-2022 qui ne respecte pas les aspirations du peuple burundais, la prise des mesures incohérentes envers les commerçants de la mairie de Bujumbura, le trafic des minerais et des êtres humains. L'année 2021 a été particulièrement marquée par le manque de leadership dans la gestion des entreprises publiques telles que la REGIDESO, l'ONATEL, la Poste, la COGERCO, la fusion de l'Air Burundi et la SOBUGEA.

L'OLUCOME a observé, documenté et rapporté des cas de corruption, de détournements des fonds publics et de mauvaise gouvernance. Au cours de l'année 2021, l'Observatoire a traité 68 cas de corruption et autres faits assimilés sur 147 cas enregistrés. Il estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de plus 448,1 milliards Francs burundais. Les présumés auteurs se trouveraient entre autres dans les rangs des serviteurs du peuple burundais au haut niveau.

1. Après tant de critiques de la part du Président de la République et du Premier Ministre sur la mauvaise gestion de la REGIDESO, l'OLUCOME a manifesté son incompréhension par rapport à la motivation de la promotion de Monsieur HABONIMANA Siméon (ex. D.G) pour avoir été nommé directeur du programme de développement de l'Energie, des mines, des infrastructures et des logements sociaux, au lieu d'être sévèrement sanctionné. Est-ce que ça a été une simple erreur qui peut être corrigée à tout moment ou bien une autre personne portant le même nom et prénom que l'Ex.D.G de la REGIDESO ?

- 2. Après vérification des informations à sa disposition, l'OLUCOME a conclu avec certitude que le Cabinet BCPA International a des liens directs avec certains membres du parti CNDD-FDD dont le Pasteur Honorable Emmanuel Sinzohagera Président sénat du Burundi. Honorable Sinzohagera était en même temps chargé des finances du parti jusqu'à son accession à la présidence du Sénat Burundais. L'OLUCOME comprend finalement pourquoi les marchés qu'il bénéficie ne suivent pas aucune procédure en matière des marchés publics. Dans ce cas, il est très difficile de croire à la sincérité des rapports d'audits et des études qu'ils effectuent dans les services publics. Nous comprenons aussi pourquoi plus d'1milliard de francs burundais a été décaissé en faveur de ce cabinet BCPA. Un autre élément frappant est le compte twitter de M.Basita Ronald qui est lié au site de BCPA qui publie principalement les actions du CNDD-FDD et d'Honorable Sinzohagera. La Sobugea et Air Burundi ont décaissé des centaines de millions de francs en faveur des membres de cette commission chargée de mettre en place la nouvelle société Burundi Airlines au moment où cette nouvelle société ne dispose aucun avion de ligne. L'affaire Air Burundi - Sobugea risque d'être comme la politique de Charroi Zéro qui a enrichi une poignée de quelques dirigeants au pouvoir.
- 3. L'OLUCOME partage l'idée avec le Ministre de l'intérieur Général Gervais NDIRAKOBUCA selon laquelle, le pays est au point mort à cause des corrompus. Un montant de plus de 100millions de Fbu est volé chaque semaine par des administratifs des communes de la Mairie de Bujumbura. Le Ministre de l'intérieur ajoute que dans certaines localités de Bujumbura-Mairie, ces mêmes administratifs ont même refusé aux agents envoyés par le Ministère de l'intérieur de toucher à leur butin au risque de leurs vies. L'OLUCOME a appris aussi que ledit ministère venait de suspendre les anciens collecteurs des taxes en Mairie de Bujumbura en attendant leur réaffectation, chose que l'OLUCOME ne comprend pas car les corrompus méritent d'être jugés mais pas être réaffectés ailleurs dans d'autres services publics. Ce que le Ministre de l'intérieur venait de découvrir est malheureusement partout dans les services publics et corrobore avec des cas de malversations que l'OLUCOME ne cesse de dénoncer.

- 4. À la suite des révélations du Ministre de l'intérieur, l'OLUCOME a trouvé qu'un montant de plus de 436 milliards est présumé détourné dans 119 Communes chaque année. Il a plaidé auprès du Président de la République afin d'approcher la Banque mondiale, le FMI et la BAD pour qu'il y ait un audit Général de l'État car ces détournements s'observent dans presque tous les services publics où on attribue notamment les marchés publics.
- 5. Le Ministre de l'intérieur a pris une décision en date du 16 février 2021 qu'à partir du 1^{er} mars 2021 tous les boutiquiers louant des maisons d'habitation doivent fermer leurs boutiques et aller s'installer dans différents marchés publics. L'OLUCOME a rappelé qu'une note circulaire du Ministre de la Justice accorde un délai de 6mois à tout commerçant pour déménager. De plus, le droit d'exercer une activité commerciale est protégé par les conventions internationales, la Constitution et le Code de Commerce burundais. Malgré que le Ministre de l'intérieur était en train de faire un pas en matière de lutte contre la corruption, l'OLUCOME voyait dans cette décision du Ministre un abus de pouvoir et la non considération des règles commerciales. L'OLUCOME a demandé au Président de la république de suspendre cette décision injuste et illégale du Ministre de l'intérieur qui enfonce la misère de la population Burundaise qui ne sait plus à quel Saint se vouer.
- 6. Selon son porte-parole, l'Office Burundaise des Recettes devait encaisser plus de 5millions de USD, mais le montant encaissé n'est même pas la moitié de celui escompté. Cette information malheureuse a été annoncée lors d'un atelier d'information à l'endroit des mineurs du nord du Burundi. L'OLUCOME a rappelé que les experts de l'ONU sur la RDC révèlent que le Burundi a vendu 2000kg de l'or en 2020 au moment où seuls 500kg sont enregistrés dans les livres de l'OBR, où vont les 1500kg ?
- 7. Le Burundi va mal, selon le Ministre Déo Guide RUREMA. Il y a des gens puissants qui l'intimident à la suite des décisions de protection de l'environnement qu'il est en train de prendre. Il a dit cela lors de la présentation d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement devant le parlement du Burundi. L'OLUCOME a promis qu'en collaboration avec les victimes, qu'il va commanditer une étude d'impact sur la santé des citoyens se trouvant à proximité des installations des usines et des instutitutions de télécommunication en vue de réclamer des indemnisations.

Malgré les menaces de ces corrompus à l'endroit du Ministre de l'environnement le Dr. Déo Guide Rurema, l'OLUCOME l'a encouragé de tenir bon face aux menaces de ces corrompus.

- 8. Après 15 ans de pouvoir du parti Cndd Fdd, il y a des écoles où les élèves s'assoient encore par terre ou plus de quatre élèves partagent un seul banc pupitre pendant leur apprentissage. Près de 60 ans d'indépendance, cette situation ne devrait plus être observée dans notre pays. L'OLUCOME a prodigue un conseil au Gouvernement du Burundi pour recruter des spécialistes qui pourraient donner un appui technique afin faire face à ce problème de sous-développement.
- 9. Qui sont derrière le trafic illicite d'êtres humains et minerais au Burundi? Pourquoi ces trafics continuent malgré les rapports des experts de l'ONU et des militants anti-corruption au Burundi? Qui octroie les documents administratifs dont les passeports aux trafiqués et leurs trafiquants? L'OLUCOME a demandé au Président de la République de freiner cette menace qui pèse sur les filles et fils du pays et l'économie du Burundi en protégeant le droit de tous garanti par la Constitution du Burundi et les conventions internationales ratifiées par le Burundi.
- 10.La mesure prise par le Ministre de l'intérieur Gervais NDIRAKOBUCA d'exiger à tous les commerçants qui se trouvent autour du marché de Jabe de fermer leurs boutiques a été non seulement prise par l'autorité incompétente, mais aussi elle viole le droit de la liberté économique. L'OLUCOME a rappelé que tous les marchés du pays y compris le marché centrale de Bujumbura avant l'incendie possédaient autour d'eux des magasins et boutiques. L'OLUCOME a demandé au Président de la République de suspendre provisoirement cette mesure injuste qui viole la liberté économique.
- 11.Il est important de restructurer les entreprises publiques REGIDESO, ONATEL, la COGERCO et la POSTE à l'image de l'Office Burundais de Recettes (OBR). Ces entreprises connaissent des pertes financières énormes et une mauvaise gestion administrative gravissime à la suite des manquements qui s'y observent : La pléthore du personnel dans ces sociétés constitue un facteur

aggravant, des arriérés dues par les entreprises privées et publiques qui ne sont pas remboursées, chaque Directeur Général recrute ses proches et les militants du parti au pouvoir, l'eau des robinets se déversent sans arrêt dans les camps militaires et policiers causant ainsi des pertes énormes, commande des matériels défectueux. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, l'achat des 10 MW a causé une perte totale de 3, 7 milliards Fbu pendant 6 mois. Aussi, les responsables de la REGIDESO et certains membres du Gouvernement ont signé le second contrat avec Interpétrol pour la location de 30 MW en date du 19/5/2017 pour une durée de 10 ans irrévocable. A l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR), Ces entreprises devraient recruter un gestionnaire international qui aura pour missions de mettre en place des outils de gestion efficaces, former des nouveaux gestionnaires de ces sociétés et mettre en place les organes de gestion. La perte annuelle sur 20 Mw est de 2, 466 milliards Francs burundais.

- 12.Également, l'OLUCOME a plaidé pour laisser opérer distinctement les sociétés Air Burundi et la SOBUGEA. La société Air Burundi est en difficulté financière alors que la SOBUGEA a une bonne santé financière. Il est incompréhensible que le Bureau d'audit BCPA International recruté propose dans son étude qu'Air Burundi avec un actif seulement puisse fusionner avec la SOBUGEA qui a un passif remarquable. Par ailleurs, les deux entreprises servent à leurs clients des produits tout à fait différents. Bien plus, dans la plupart des pays du monde, la société aéroportuaire et celle de chargement et de déchargement et de la sécurité des bagages des passagers opèrent séparément car elles n'ont pas la même mission. L'OLUCOME doute fort de l'indépendance du BCPA International dans ses recommandations car son Coordinateur publie sur son twitter les activités du parti au pouvoir CNDD-FDD. La vigilance est de mise pour laisser les deux sociétés opérer séparément et que le Gouvernement subventionne et restructure la société Air Burundi pour qu'elle opère sans occasionner des pertes financières.
- 13. Par la lettre ouverte adressée à son excellence Monsieur le Président de la République, 18 organisations nationales et internationales ont sollicité son implication, en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et en vertu des pouvoirs que lui confère la constitution pour mettre fin à l'impunité sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, commis il y a 12 ans. Il est établi que durant les mois précédant son assassinat, Ernest

MANIRUMVA enquêtait sur un trafic d'armes qui aurait révélé des malversations et des détournements par des hauts gradés au sein de la police nationale. Ses recherches l'ont en effet conduit à constater que de nombreuses armes, commandées et payées par le ministère de la Sécurité publique, ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police et ces armes étaient acheminées à l'Est de la RDC où elles étaient remises aux FDLR. Les organisations de la société civile réunies au sein de la Campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA s'étaient réjouies de l'engagement de l'État du Burundi pour la recherche de la vérité dans ce crime horrible, un engagement qui s'est manifesté par le recours au soutien du FBI américain dans l'enquête. Au cours des enquêtes qu'ils ont menées, les experts du FBI ont procédé à des prélèvements ADN sur l'arme du crime et dans le minibus blanc de marque Hiace dans leguel la dépouille d'Ernest MANIRUMVA avait été déplacée la nuit du crime. Après 12 ans de procédures judiciaires, les parties civiles au procès Manirumva s'impatientent à obtenir justice. De même, un autre membre du comité exécutif de l'OLUCOME Madame Charlotte Umurwaneza a également été lâchement assassinée et trainée dans la rue en date du 16 octobre 2015 mais la justice n'a rien fait jusqu'aujourd'hui. De plus, un Chef d'antenne de l'OLUCOME à Cankuzo Monsieur Arcade Butoyi a été arrêté brutalement dans la nuit du 28 avril 2020 mais jusqu'à présent, l'Observatoire n'a pas eu des nouvelles sur son arrestation ni savoir s'il est encore en vie.

14.Concernant le budget général de l'Etat 2021-2022, l'OLUCOME a donné l'image actuelle de l'économie burundaise selon le classement des différentes institutions internationales crédibles. Le revenu annuel par habitant est de 264 USD soit moins d'1 dollar américain par jour et par habitant. En plus de cela, le taux de chômage chez les jeunes est à plus de 60% selon plusieurs sources d'estimation crédibles. La balance commerciale est tellement déséquilibrée du simple fait que le Burundi exporte peu alors qu'il importe beaucoup de biens et services. En effet, pour le présent budget, les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 s'élèvent à 1 563 314 302 455 Francs burundais, les dépenses globales s'évaluent à 1 715 116 240 310 Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2021/2022 est de 151 801 937 855 Francs burundais soit une diminution de 0,92% par rapport au déficit de l'exercice budgétaire précédent. Le financement de ce déficit est constitué du financement intérieur net à

hauteur de 138 296 126 218 fbu et du financement extérieur net à hauteur de 13 505 811 637 fbu. Ce qui continue à alourdir la dette intérieure qui est actuellement de près de 2.851, 240 milliards Fbu. Ce budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 est un budget de consommation et non d'investissement.

- 15.L'OLUCOME a demandé à Son Excellence Monsieur le Président de la République d'instruire les services concernés pour mettre en application la déclaration politique de lutte contre la corruption adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans sa session extraordinaire tenue à New York à son siège du 2 au 4 juin 2021. Après leur ratification, le Burundi a mis en place la loi anti-corruption en date du 18 avril 2006. Cette loi a repris toutes les infractions contenues dans la Convention des Nations Unies contre la corruption notamment l'enrichissement illicite, blanchiment du produit du crime, soustraction de biens dans le secteur privé, soustraction, détournement ou autre usage illicite de biens par un agent public, corruption passive et active, la non déclaration du patrimoine, la gestion frauduleuse, abus de fonctions, trafic d'influence, corruption d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques, corruption dans le secteur privé, la connaissance, l'intention et la motivation en tant qu'éléments d'une infraction.
- 16.Les articles 5, 6, 36 et 58 de la Convention des Nations Unies contre la corruption exigent, entre autres, aux Etats Parties de mettre en place les institutions de lutte contre la corruption indépendantes et spécialisées plus particulièrement une cellule nationale des renseignements financiers. Le Burundi a été examiné par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela) sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour le premier cycle (2010-2015) et par le Cameroun et l'Allemagne pour le second cycle (2015-2020). Les deux rapports y afférents demandaient que ces institutions anti-corruption soient spécialisées et indépendantes. Dans la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2021 à son siège à New York, les Chefs d'Etats et des Gouvernements sont revenus sur l'importance d'avoir des institutions anti-corruption indépendantes et spécialisées. L'OLUCOME a constaté avec regret que le Gouvernement burundais a supprimé, en date du 9 décembre 2020, les institutions anti-corruption et transféré leurs

missions aux juridictions ordinaires. L'OLUCOME ne comprend pas par ailleurs comment depuis la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption en 2005, il n'y a aucun mandataire public qui a été sanctionné pour les infractions comme le blanchiment du produit du crime, l'enrichissement illicite et la non déclaration du patrimoine. Bien plus, la cellule nationale des renseignements financiers n'a jamais vu le jour pour enquêter sur les faits d'enrichissement illicite, de blanchiment du produit du crime et de la non déclaration du patrimoine par les mandataires publics. Ce qui est une violation grave à la Convention des Nations Unies contre la Corruption que le Burundi a ratifiée.

- 17.L'OLUCOME a dénoncé l'attribution illégale du marché de production des passeports, des permis de conduire, des cartes nationales d'identité biométriques et de livraison de certains services initialement donnés par l'OTRACO à une société Contec Global. Bien plus, dans le secteur des minerais, le Ministère en charge des mines devrait appliquer le code minier pour recruter une société étrangère à toutes les phases d'exploration, d'exploitation et de commercialisation des minerais. L'OLUCOME a dénoncé à maintes reprises en demandant où va cet argent mais en vain car cet argent ne figurait nulle part dans la loi de finances. L'OLUCOME a appris que les activités de ces sociétés étrangères ont été suspendues par le Gouvernement faute de non versement des fonds dus au trésor public. Ce qui étonne l'Observatoire c'est de voir comment le Gouvernement burundais vient de s'en rendre compte après 6 ans alors qu'il fait parti du Conseil d'administration de ces sociétés étrangères.
- 18. Également, l'OLUCOME a constaté que le Président de la République fait de multiples déplacements. Avec un taux de croissance négatif de -3, 2% et un taux de pauvreté de 76%, un revenu annuel par habitant de 264 USD soit moins d'1 dollar américain par jour et par habitant, l'OLUCOME considère que le peu de fonds détenu par le Burundi devait être utilisé pour sa relance économique. Cependant, le Président de la République du Burundi a fait 7 déplacements à l'extérieur du pays par un avion que le Burundi louerait pour beaucoup de fonds en vue de remercier les pays qui l'ont aidé lors de la crise de 2015 à travers des plaidoyers effectués auprès de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autre part, de demander les

investisseurs honnêtes de ces pays de venir investir au Burundi. Le Président de la République du Burundi devrait, dans certains cas, déléguer un nombre réduit de ses proches collaborateurs à le faire pour son compte en vue d'utiliser peu de moyens financiers. Et d'ailleurs, l'OLUCOME se demande pourquoi les avions achetés sur les fonds des impôts et taxes de la population burundaise n'ont jamais atterri sur le sol burundais.

Première partie : Présentation de l'OLUCOME et ses réalisations en 2021 sous divers domaines d'intervention

1. Présentation

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques « OLUCOME» est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par l'Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays et à l'extérieur du pays. L'OLUCOME opère dans toutes les provinces mais les autorités locales et nationales ne cessent de lui barrer la route à l'instar des organisations indépendantes des droits humains qui osent dénoncer.

Cependant, l'OLUCOME ne cesse de prôner un Burundi sans corruption ni malversations et guidé par l'État de droit et l'équité sociale dans tous les domaines. Il opère sur l'objectif global de combattre la corruption et les malversations économiques et financières commises au Burundi en vue de contribuer à la sécurité et à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays. Il use de ses plans d'action annuels et quinquennaux pour adapter ses activités selon différents axes en cohérence avec les besoins de la population.

2. Les grandes réalisations

Au cours de l'année 2021, l'OLUCOME a réalisé diverses activités dans les domaines de ses interventions tels que la sensibilisation, l'information et le

traitement des dossiers liés à la corruption et à la mauvaise gouvernance. En partenariat avec les organisations de défense des droits humains et les média locaux, régionaux et internationaux, il a mis l'accent particulier sur les actions liées à la pauvreté extrême, à la pandémie du COVID-19, au respect des dispositions constitutionnelles liées à la déclaration de biens et patrimoine à l'entrée en fonction des mandataires publics, la gestion inadéquate des sociétés parapubliques, les magouilles dans l'attribution des marchés publics, la prise des mesures injustes envers commerçants urbains ainsi que le trafic illégal des êtres humains et des minerais.

2.1. Du domaine de la sensibilisation et information de masse

L'OLUCOME utilise à sa portée l'approche de sensibilisation à distance à travers divers moyens pour informer la population burundaise sur la vie socio-économique du pays. Durant toute l'année 2021, cette activité s'est accomplie à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient les résultats des dossiers de corruption et de mauvaise gouvernance investigués, la sensibilisation de la population à la bonne gestion de biens et patrimoine publics et communs. En outre, l'activité de sensibilisation et information a été largement réalisée à travers les médias, le site web de l'OLUCOME et les réseaux sociaux (son compte twitter). En confiance avec la population burundaise, il reçoit les dénonciations sur les cas de corruption et de mauvaise gouvernance. Il traite les cas, les rend public et mène un plaidoyer pour le changement de la situation. Au cours de l'année 2021, sur 147 cas reçus, 68 dossiers de corruption et de mauvaise gouvernance ont été traités et certains publiés.

A partir de ces dossiers, l'OLUCOME a formulé des suggestions pour le développement durable au Burundi. Durant l'année 2021, 953 messages de sensibilisation ou d'information ont été livrés et 3712 personnes sont actuellement abonnées sur le compte twitter de l'OLUCOME qui avait été créé fin 2017.

2.2 Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME

Au cours de cette année, l'OLUCOME a bénéficié d'une bonne occasion de renforcement des capacités de 10 moniteurs et représentants de l'OLUCOME

dans les provinces en rapport avec le monitoring et rapportage des violations des droits socioéconomiques.

Deuxième partie : La gestion des entreprises publiques et attributions des marchés publics.

L'OLUCOME n'a pas cessé de rendre public ses constats et dossiers où on sentait l'odeur de corruption et de malversations économiques documentés dans les différentes entreprises publiques. Les cas repris en marge reflètent la situation de gouvernance, la perte de la valeur de l'intégrité et le manque de leadership au sein de l'ONATEL, REGIDESO, SOBUGEA, COGERCO et la POSTE. Au cours de l'année 2021, plusieurs activités y relatives ont été effectuées.

II.1 Nécessité de restructuration des entreprises notamment la REGIDESO , l'ONATEL, la COGERCO, et la POSTE à l'image de l'OBR

L'OLUCOME a formulé une demande à son Excellence le Président de la République pour qu'il puisse restructurer les entreprises publiques notamment la REGIDESO et l'ONATEL à l'image de l'Office Burundais de Recettes (OBR). En effet, une mauvaise gestion administrative et financière à la suite des manquements graves qui s'y observent. Au sein de ces sociétés publiques, le leadership est instable et moins compétent. Un Directeur Général nommé élabore une planification stratégique des activités qu'il n'achève pas faute de sa durée en fonction dans cette société puisqu'il est remplacé prématurément. Le pléthore du personnel constitue un facteur aggravant. Chaque Directeur Général recrute les militants du parti au pouvoir, ses proches à tel point qu'un Coordinateur du projet Jiji-Mulembwe a pu recruter 4 de ses propres enfants à la REGIDESO. Ces recrutements sont effectués sur base de favoritisme et non sur base des critères objectifs. Le Directeur Général de la REGIDESO d'alors (2020) avait suspendu ce dit Coordinateur dans cette fonction à cause de la commande des mobiliers de dernière qualité qu'il avait faite pour équiper la

maison du site d'exploitation et de ce recrutement de ses quatre enfants à la REGIDESO selon une lettre référencée 53/406-02 du 12 janvier 2021. Cependant, l'actuel Directeur Général de la REGIDESO vient de lui remettre dans ses fonctions de coordinateur du projet Jiji-Mulembwe en date du 22/01/2021 par une lettre référencée N° 143/406-00. Dans ces sociétés, ils font des commandes des matériels défectueux constituant des stocks morts ayant consommés d'énormes fonds de ces sociétés publiques.

Parmi les manquements observés dans ces sociétés, il y a aussi des arriérés dues par les entreprises privées et publiques qui ne sont pas remboursées. Pour la REGIDESO, son ex. Directeur Général Jéroboam Nzikobanyanka a affirmé qu'elle comptabilise plus de 65 milliards de Fbu d'arriérés. La négligence dans la gestion des produits vendus cause également des dégâts énormes. Pour le cas de la REGIDESO, l'eau des robinets se déversent sans arrêt dans les camps militaires, policiers, dans les prisons, les écoles à régime d'internat causant ainsi des pertes financières énormes à cette société, surtout pour les militaires et les policiers qui ne paient pas l'eau et l'électricité de cette société. Concernant les marchés publics lancés dans ces sociétés, ils les attribuent par clientélisme ou favoritisme à des personnes morales ou physiques non compétentes qui commandent des matériels défectueux emportant d'énormes moyens financiers suite à des frais de commissions qui sont octroyés aux gestionnaires de ces sociétés.

Rappelons que la REGIDESO a signé des contrats couteux qui auront des impacts négatifs sur les finances de la société en particulier et sur la vie de la population burundaise en général. En effet, en 2010, la Regideso a signé un contrat avec Interpétrol selon lequel ce dernier devrait lui fournir 10 Mégawatt (10MW) pendant 6 mois. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, l'achat de ces 10 MW a causé une perte totale de 3, 7 milliards Fbu pendant 6 mois. Tout calcul fait, la REGIDESO a enregistré une perte de 3,7 milliards Fbu dans 6 mois à la suite de ce contrat avec Interpetrol en 2010.

Pour ce contrat de 10 ans, la perte à la REGIDESO est estimée à 7,4 milliards Fbu par an soit 74 milliards Fbu dans 10 ans. Rappelons aussi que ces pertes sont en train d'être encaissées alors que depuis 2011, la REGIDESO a déjà revu à la hausse plus de 3 fois les prix de l'eau et l'électricité à la hauteur de plus de 100% pour l'électricité et plus de 500% pour l'eau.

Même s'ils ont constaté les pertes enregistrées, les responsables de la REGIDESO et certains membres du Gouvernement de l'époque ont signé le second contrat

avec toujours Interpétrol pour la location des centrales thermiques donnant 30 MW y compris les 10 MW de l'ancien contrat en date du 19/5/2017 pour une durée de 10 ans irrévocable. D'après ce contrat, si la REGIDESO ne paie pas Interpétrol, ce dernier a le droit de saisir les comptes de cette société publique. Toujours, selon ce contrat, le Gouvernement n'a pas le droit de l'annuler. Cela étant, l'Interpétrol peut exiger à la REGIDESO de lui rembourser le montant équivalent à une quantité d'électricité non consommée de 10 MW par an car elle consomme moins de 20 MW par an au lieu de 30 MW convenus. Bien encore, le Gouvernement a une obligation de donner à Interpétrol 30% du coût total de vente en devises selon ce contrat. En considérant ces clauses inadmissibles, l'OLUCOME pense qu'il y a des cadres de l'Etat qui signent de tels contrats pour leur profit et non au profit de la population burundaise. Ce contrat du 19/5/2017 a été signé par le Directeur Général de l'Interpétrol, le Directeur de la REGIDESO Jéroboam Nzikobanyanka, le ministre de l'énergie et de mines d'alors Come Manirakiza et le Ministre en charge des finances publiques Domitien Ndihokubwayo.

Sur la même voie de causer des pertes à la REGIDESO, un autre contrat avec la société Pay Way avait été signé en date du 15/02/2017 par un autre responsable de la REGIDESO au lieu de son Directeur Général, le Ministre de l'énergie et de mines d'alors Come Manirakiza et le Ministre des finances publiques Domitien Ndihokubwayo pour une durée de 36 mois. Le Directeur de Pay Way est un homme d'affaire important au Burundi qui a représenté les autres hommes d'affaires dans cette affaire. Pay way était bien payé à telle enseigne qu'elle bénéficiait d'un taux de 8% sur les unités cash power vendus et 5% sur les factures payées.

Si l'on se base sur les cas des sociétés tombées en faillite et privatisées, il s'est passé des malversations et détournements qui restent encore impunis. Lors de la dernière privatisation du port de Bujumbura, son Directeur est parti avec une somme importante de plus de 280 millions de francs burundais et sans libérer les actions qui oscillaient autour de 10 milliards de Fbu et le Gouvernement n'a rien fait pour faire retourner ces fonds dans la caisse de l'Etat. De même, à l'ONATEL, une société sud-africaine a escroqué les mauvais gestionnaires de l'ONATEL d'un montant de plus de 650 milles dollars. Cette somme est toujours dans les mains de ce voleur selon nos dernières informations. Dans la politique de charroi zéro, au lieu de réduire les dépenses publiques comme prévue, le Gouvernement a dû dépenser plus de 32 milliards Fbu par an au lieu de 12

milliards Fbu pour les indemnités kilométriques à cause des cadres de l'Etat qui mettent en avant leur profit au lieu de celui de la population.

II.2 Incompréhension du leadership à la tête de la REGIDESO

Après tant de critiques de la part du Président de la République et du Premier Ministre sur la mauvaise gestion de la REGIDESO, l'OLUCOME a mené ses recherches et rappelé le leadership qui a tant caractérisé les entreprises publiques. Il a manifesté son incompréhension par rapport à la motivation de la promotion de Monsieur HABONIMANA Siméon(ex.DG) pour avoir été nommé directeur du programme de développement de l'Energie, des mines, des infrastructures et des logements sociaux, au lieu d'être sévèrement sanctionné.

II.3 Irrégularités dans la fusion de Air Burundi et de la SOBUGEA

La société Air Burundi est en difficulté financière alors que la SOBUGEA a une bonne santé financière. Il est incompréhensible que le Bureau d'audit BCPA International recruté propose dans son étude qu'Air Burundi avec son passif seulement puisse fusionner avec la SOBUGEA qui a un actif remarquable. Tout de même, les deux entreprises servent à leurs clients des produits tout à fait différents. Bien plus, dans la plupart des pays du monde, la société aéroportuaire et celle de chargement et de déchargement et de la sécurité des bagages des passagers opèrent séparément car elles n'ont pas la même mission. Bien que la société Air Burundi ait des actions dans la SOBUGEA à hauteur de 92% ne lui procure pas l'atout de se fusionner à SOBUGEA pour peser financièrement à elle alors que les deux sociétés sont juridiquement séparées.

La société SCEP dans son étude sur ces dites sociétés dont les résultats ont été proposés aux décideurs burundais, elle avait recommandé qu'on ne peut pas fusionner une entreprise en bonne santé financière (la SOBUGEA) et celle en phase de faillite (Air Burundi). Cependant, le Gouvernement est en train de travailler sur base des recommandations du Bureau d'audit BCPA International.

A voir la vitesse que prend les activités de ce bureau d'audit, il est clair qu'il n'y a pas eu un appel d'offre international pour attribuer ce marché à un bureau d'audit compétent qui donnerait des propositions indépendantes et impartiales. L'OLUCOME doute fort de l'indépendance du BCPA International dans ses recommandations car son Coordinateur publie sur son twitter les activités du parti au pouvoir CNDD-FDD. Bien plus, l'OLUCOME ne comprend pas pourquoi le site du BCPA International est associé au compte twitter du Chargé des finances et Président actuel du Sénat burundais. Pour toutes ces raisons, l'OLUCOME trouve qu'il est très difficile que ce bureau d'audit puisse donner une opinion indépendante.

Bien encore, ce bureau d'audit BCPA International consomme d'énormes montants non proportionnels aux activités à exécuter. Il a consommé près de 150 millions Francs burundais pour l'étude sur les deux sociétés et actuellement, il a signé un contrat en date du 14 janvier 2021 à un montant de 350 millions Francs burundais. L'Observatoire trouve qu'une part de ces 500 millions Fbu rentre dans les poches des individus qui veulent faire tomber en faillite les deux sociétés. Ces cas où des fonctionnaires de l'Etat signent des contrats pour leur profit et non au profit de la population ont été également observés à la REGIDESO dans les contrats avec Pay Way et Interpétrol. A cet effet, il est important que le Gouvernement subventionne et restructure la société Air Burundi pour qu'elle opère sans occasionner des pertes financières.

Le Comité ad hoc de fusion de deux sociétés a demandé les frais de fonctionnement de plus de 190 millions Fbu qui proviendront d'Air Burundi et de la SOBUGEA à raison de 50% chacune. Ce montant permettrait la mise en œuvre de la feuille de route et de création de la nouvelle société Burundi Airlines.

II.4 Mauvaise conduite généralisée des affaires publiques

L'OLUCOME a fait savoir au public ses constats selon lesquels après 15 ans de pouvoir du parti Cndd-Fdd, on observe encore des écoles où plus de 4 élèvs partagent un seul banc pupitre. Cette situation devrait changer après 60 ans d'indépendance. L'OLUCOME a prodigué un conseil au Gouvernement du Burundi pour recruter des spécialistes pour donner un appui technique afin de sortir du sous-développement.

L'OLUCOME avait dénoncé l'attribution illégale du marché de production des passeports, des permis de conduire, des cartes nationales d'identité biométriques et de livraison de certains services initialement donnés par l'OTRACO à des sociétés indiennes dont Contec Global. Selon les informations dont dispose l'OLUCOME, les activités de cette société Contec Global auraient été suspendues en date du 28 mai 2021 à l'insu de ses employés car aucun de ces employés n'a été avisé. Parait-il que leurs passeports et leurs véhicules auraient été confisqués de même que leurs comptes suspendus. Depuis ce jour jusqu'à cette heure, les employés ne connaissent aucune suite de ce dossier. Ils auraient même décidé de porter plainte contre ladite société pour demander les indemnités de licenciement.

Bien plus, dans le secteur minier, le Ministère en charge des mines devrait appliquer le code minier pour recruter une société étrangère à toutes les phases d'exploration, d'exploitation et de commercialisation des minerais. Cependant, sur ces trois étapes, en vue d'assurer la transparence, il n'y a pas eu de critères objectifs qui ont été définis dans l'ordre de recruter les sociétés étrangères. Pour l'étape d'exploration, les sociétés étrangères donnaient de l'argent à la Présidence de la République du Burundi contre une convention y relative. L'OLUCOME a dénoncé à maintes reprises en demandant où va cet argent mais en vain car cet argent ne figurait nulle part dans la loi de finances. Pour l'étape d'exploration, les critères objectifs devraient être mis en place et respectés. Après cette phase, il s'en suit la création d'une société locale dont le capital est constitué de 10% des actions du Gouvernement, de 51% des actions de la société étrangère et le reste est donné par les autres actionnaires burundais. L'OLUCOME a appris que les activités de ces sociétés étrangères ont été suspendues par le Gouvernement faute de non versement des fonds dus au trésor public. Ce qui étonnait l'Observatoire c'est de voir comment le Gouvernement burundais vient de s'en rendre compte après 6 ans alors qu'il faisait parti du Conseil d'administration de ces sociétés. D'où il se posait une série d'interrogations vis-à-vis de cette situation : A titre d'exemple, la société Rainbow avait signé son contrat en date du 27/03/2015 et le Gouvernement assure la vice-présidence dans son Conseil d'administration, comment se faisaitil qu'il se réveille après 6 ans alors que l'OLUCOME n'avait cessé de lui écrire pour le lui rappeler ? Pourquoi ces gisements d'exploitation étaient-ils attribués à ces sociétés sans les critères objectifs préétablis ? Comment se faisait-il que le Gouvernement burundais décide d'acheter l'or produit au Burundi mais les fonds de cette rubrique dans la loi de finances ne cessent de diminuer tout en sachant que selon le rapport des experts des Nations Unies, 2000 kg d'or ont été vendus par le Burundi à Dubaï en 2018 sans aucune trace dans le budget général de l'Etat ?

Le Président de la République du Burundi s'est rendu à Bubanza en date du 03 juin 2021 là où est en train d'être construit le barrage d'irrigation de Kajeke qui devrait être construit dans 3 ans pour 22 milliards Fbu. Cependant, ce barrage venait d'être détruit alors que les fonds publics déjà dépensés s'élèvent à 13 milliards Fbu après 10 ans des travaux. Ce qui constitue des conséquences fâcheuses sur l'économie du Burundi dues à l'octroi illégal du marché public y afférent. Le Président de la République avait ordonné que les services habilités lui transmettent un rapport endéans deux semaines. Depuis cette date, les contribuables burundais attendent toujours les conclusions du rapport en question.



Lieu de captage du barrage Kajeke mal construit

Constructions d'une centrale hydroélectrique de MPANDA

En date du 15 octobre 2021, le Président de la République a visité la centrale hydroélectrique de MPANDA où il a été étonné de voir les constructions débutées en 2011 puis arrêtées en 2017 sont déjà détruites alors que l'Etat burundais avait déjà payé 60% des frais de travaux, soit 54 milliards de Fbu. Le Président a exigé un rapport endéans deux semaines pour que les 54 milliards déjà déboursés soient remboursés dans les meilleurs délais. D'après les informations à la disposition de l'OLUCOME, les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Mpanda avaient démarré en 2011 et étaient estimés à 54 millions de dollars américains. Ces travaux se sont arrêtés en 2017, à un taux de réalisation de 45 %. Le premier lot qui consistait à construire une centrale et une tour de contrôle avait été confié à l'entreprise chinoise CENEMA-CGC. Le 2^{ème} lot pour la fourniture et installation des appareils électromécaniques (les tribunes et les alternateurs) était confié aussi à la même entreprise. La société Angélique International quant à elle avait gagné le 3ème lot et devait faire l'installation du poste de connexion et la ligne d'évacuation. Et le 4^{ème} lot revenait à une entreprise de contrôle appelée CIMA International. Une fois achevé, ce barrage devrait produire 10,4 MW. Curieusement, en août 2016, trois ministres du Gouvernement de l'époque dont celui de l'énergie et des mines en charge de ces constructions, le ministre des finances et celui de l'environnement ont conjointement effectué une descente au chantier de construction de la Centrale hydro-électrique de Mpanda. Côme Manirakiza, ministre de l'énergie et des mines, avait salué l'état d'avancement des activités : « Les travaux avancent correctement. Ils sont appréciables si nous essayons de voir et de suivre comment les travaux se font. Nous apprécions fermement comment les travaux avancent jusqu'aujourd'hui », a-t-il martelé. Le ministre en a profité pour remercier tous les partenaires engagés sur ce chantier. Il a parlé de l'entreprise qui exécute les travaux, du bureau de surveillance, de la cellule du ministère chargée de suivi des travaux et la population environnante. Signalons que ce même Ministre a donné un cadeau d'un bâtiment de plusieurs étages au Gouvernement du Burundi jusqu'à même être décoré publiquement par le Président actuel de la République du Burundi, le Général Evariste Ndayishimiye. L'OLUCOME a déjà envoyé plusieurs correspondances au Président de la République pour la publication du rapport d'enquête mais en vain. L'OLUCOME et les contribuables burundais attendent toujours la vérité sur ce scandale financier.



Visite du Chef de l'Etat sur le lieu du bâtiment en ruine du barrage hydroélectrique de Mpanda

II.6 Des mesures incohérentes envers les commerçants

Le Ministre de l'intérieur a pris une décision en date du 16 février 2021 qu'à partir du 1^{er} mars 2021 tous les boutiquiers louant des maisons d'habitation doivent fermer leurs boutiques et aller s'installer dans différents marchés publics. L'OLUCOME a rappelé qu'une note circulaire du Ministre de la Justice accorde un délai de 6 mois à tout commerçant pour déménager. De plus, le droit d'exercer une activité commerciale est protégé par les conventions internationales, la Constitution et le Code de Commerce burundais. Malgré que le Ministre de l'intérieur était en train de faire un pas en matière de lutte contre la corruption, l'OLUCOME voit dans cette décision du Ministre un abus de pouvoir et la méconnaissance des règles commerciales. L'OLUCOME a demandé au Président de la république de suspendre cette décision injuste et illégale du Ministre de l'intérieur qui enfonce la misère de la population burundaise qui ne sait plus à quel Saint se vouer.

Également, la mesure du Ministre de l'intérieur Gervais NDIRAKOBUCA d'exiger à tous les commerçants qui se trouvent autour du marché de Jabe de fermer leurs boutiques a été non seulement prise par l'autorité incompétente, mais aussi elle viole le droit de la liberté économique pourtant garanti par la Constitution burundaise. L'OLUCOME a rappelé que tous les marchés du pays y

compris le marché central de Bujumbura avant l'incendie possédaient autour d'eux des magasins et boutiques. L'OLUCOME a demandé au Président de la République d'arrêter cette mesure injustice qui viole la liberté économique.

Troisième partie : Détournement des fonds publics et trafic illicite des êtres humains et minerais

L'Observatoire a effectué une documentation et a rapporté au public 4 dossiers de détournements des taxes communales, de gaspillage des fonds publics par des multiples déplacements, des trafics des êtres humains et minerais.

III.1 Détournement des taxes communales

Selon le Ministre de l'intérieur Général Gervais NDIRAKOBUCA, le pays est au point mort à cause des corrompus. Un montant de plus de 100 millions de Fbu est volé chaque semaine par des administratifs des communes de la Mairie d Bujumbura. Le Ministre de l'intérieur a ajouté que dans certaines localités de Bujumbura-Mairie, ces mêmes administratifs ont même refusé aux agents envoyés par le Ministère de l'intérieur de toucher à leur butin au risque de leurs vies. L'OLUCOME a appris aussi que ledit ministère venait de suspendre les anciens collecteurs des taxes en Mairie de Bujumbura en attendant leur réaffectation, chose que l'OLUCOME ne comprend pas car les corrompus méritent d'être jugés mais pas être réaffectés ailleurs dans d'autres services publics. Ce que le Ministre de l'intérieur venait de découvrir est malheureusement partout dans les services publics et corrobore avec des cas de malversations que l'OLUCOME ne cesse de dénoncer.

Également, à la suite des révélations du Ministre de l'intérieur, l'OLUCOME a trouvé qu'un montant de plus de 436 milliards Fbu est détourné dans 119 Communes chaque année. Il a plaidé auprès du Président de la République d'approcher la Banque mondiale, le FMI et la BAD pour qu'il y ait un audit Général de l'État car ces détournements s'observent dans tous les services publics.

Aussi, l'OLUCOME détenait les informations faisant état de la création d'une nouvelle société privée chargée de la collecte des taxes communales et municipales en violation de toutes les lois de la République et les principes de

transparence de vie publique. L'OLUCOME a demandé que les serviteurs publics prônent l'intégrité de la vie publique et respectent les lois du pays en s'abstenant de créer des sociétés privées à travers les membres de leurs familles dont les enfants et les femmes qui bénéficient illicitement des marchés publics.

III.2 Gaspillage des fonds publics par des multiples déplacements du Président de la République

Selon le Fonds Monétaire International (FMI) dans son rapport n°20/224 du 24 juillet 2020, le Burundi est classé le premier pays le plus pauvre au monde avec un taux de croissance négatif de -3, 2% et un taux de pauvreté de 76%. Le revenu annuel par habitant est de 264 USD soit moins d'1 dollar américain par jour et par habitant. L'Observatoire considère que le peu de fonds détenu par le Burundi devait être utilisé pour sa relance économique. Le Président de la République du Burundi avec ses collaborateurs devrait prendre du temps et se concentrer sur le développement des secteurs porteurs de croissance notamment les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des mines en vue de la relance économique de grande envergure. Cependant, l'Observatoire constate que pendant 9 mois, de septembre 2020 à mai 2021, le Président de la République du Burundi a fait 7 déplacements à l'extérieur du pays par un avion que le Burundi louerait pour beaucoup de fonds. Concrètement, il a visité la Tanzanie en septembre 2020, la Guinée équatoriale en Novembre 2020, l'Egypte en date du 25 mars 2021, la Centrafrique en date du 31 mars 2021, le Congo Brazzaville en avril 2021, l'Ouganda à mi-mai 2021 et le Kenya le 31 mai 2021.

Aux yeux de l'OLUCOME, ces déplacements ont deux objectifs principaux, d'une part, de remercier les pays qui l'ont aidé lors de la crise de 2015 à travers des plaidoyers effectués auprès de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autre part, de demander les investisseurs honnêtes de ces pays de venir investir au Burundi. Sur ce dernier point, il est difficile aux investisseurs étrangers opérant au Burundi de réaliser, dans un contexte actuel, un chiffre d'affaire attrayant suite aux corrompus qui leur exigent de la corruption. Remercier celui qui lui a soutenu dans un contexte difficile est une bonne chose, néanmoins au regard de la situation socioéconomique d'extrême pauvreté que vit les burundais, le Président de la République du Burundi devrait, dans certains cas, déléguer un nombre réduit de ses proches collaborateurs à le faire pour son compte en vue d'utiliser peu de moyens financiers d'autant plus qu'on loue l'avion qui lui sert dans ces déplacements effectués.

Par ailleurs, en 2006, le jet présidentiel Falcon 50 a été volé par les corrompus. En 2009, un avion Beach Craft 1900C de la compagnie d'Air Burundi de 18 places a été estompé à la suite des problèmes d'entretien. En 2014, le Gouvernement du Burundi a acheté un avion sur entre autres fonds d'AMISOM gérés par le Ministre en charge de la Défense nationale et le Ministre en charge des finances publiques supervisés par le Chef de Cabinet du Président de la République d'alors. Ces derniers avaient débloqué d'un compte bancaire 8,500 millions dollars américains justifiant que c'était pour acheter un jet présidentiel. Bien plus, en 2012, le Burundi a eu un avion MA 60 de 56 places en provenance de la Chine. L'OLUCOME se demande pourquoi les avions achetés sur les fonds des impôts et taxes de la population burundaise n'ont jamais atterri au Burundi ?

III.3 Trafic des êtres humains et minerais

Tant de questions hantent l'OLUCOME de part ses enquêtes et documentation en rapport avec le trafic des minerais et des êtres humains. L'Observatoire se demande qui sont dans le trafic illicite d'êtres humains et minerais au Burundi? Pourquoi ces trafics continuent malgré les rapports des experts de l'ONU et des militants anti-corruption au Burundi? Qui octroie les documents administratifs dont les passeports à ces trafiquants? L'OLUCOME a demandé au Président de la République de freiner cette menace qui pèse sur les filles, fils et l'économie du Burundi en protégeant le droit de tous garantie par la Constitution du Burundi et les conventions internationales ratifiées par le Burundi.

Également, l'Observatoire partage l'idée avec le Ministre Déo Guide RUREMA selon laquelle le Burundi va mal. Il y a des gens puissants qui l'intimident à la suite des décisions de protection de l'environnement qu'il est en train de prendre. Il a dit cela lors de la présentation d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement devant le parlement du Burundi. L'OLUCOME a promis qu'en collaboration avec les victimes, qu'il va commanditer une étude d'impact sur la santé des citoyens se trouvant à proximité des installations de la société BUCECO et autour des antennes des sociétés de téléphonie mobile en vue de réclamer des indemnisations. Malgré les menaces de ces corrompus à l'endroit du Ministre de l'environnement le Dr. Déo Guide Rurema, l'OLUCOME l'a encouragé de tenir bon face aux menaces de ces corrompus

III.4 Budget général de l'Etat 2021- 2022 et extrême pauvreté de la population

Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'OLUCOME voudrait d'abord donner une image actuelle de l'économie burundaise selon le classement des différentes institutions internationales crédibles. Ainsi, le Fonds Monétaire International (FMI) classe le Burundi comme le premier pays le plus pauvre au monde avec un taux de croissance négatif de -3, 2% et un taux de pauvreté de 76%. Le revenu annuel par habitant est de 264 USD soit moins d'1 dollar américain par jour et par habitant. En plus de cela, le taux de chômage chez les jeunes est à plus de 60% selon plusieurs sources d'estimation crédibles. La balance commerciale est tellement déséquilibrée du simple fait que le Burundi exporte peu alors qu'il importe beaucoup de biens et services. Dans un tel contexte, le Burundi devrait voter un budget d'austérité orienté vers les secteurs porteurs de croissance économique. Cependant, ni le Gouvernement burundais ni l'Assemblée Nationale n'ose pas penser à cette question importante, le budget voté est toujours orienté à la consommation au détriment des secteurs porteurs de croissance comme l'énergie, les mines, l'agriculture et d'autres secteurs de production.

L'Observatoire vient d'apprendre que le parlement vient d'adopter le projet de loi de finances exercice 2021/2022. En effet, les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 s'élèvent à 1 563 314 302 455 Francs burundais, les dépenses globales s'évaluent à 1 715 116 240 310 Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2021/2022 est de 151 801 937 855 Francs burundais soit une diminution de 0,92% par rapport au déficit de l'exercice budgétaire précédent. Le financement de ce déficit est constitué du financement intérieur net à hauteur de 138 296 126 218 fbu et du financement extérieur net à hauteur de 13 505 811 637 fbu. Ce qui continue à alourdir la dette intérieure qui est actuellement de près de 2.851, 240 milliards Fbu.

Le budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 est un budget de consommation et non d'investissement. Ainsi, selon une analyse de l'OLUCOME, les ressources internes projetées du budget général de l'Etat s'équivalent à 1.229,367 milliards Francs burundais. Ce montant provient du montant global du budget général de l'Etat exercice 2021/2022 (1 715,116 milliards Fbu) déduit des fonds du déficit global du budget de l'Etat exercice 2021/2022 (151, 801 milliards Fbu) et des dons (333, 948 milliards Fbu). Les ressources intérieures projetées sont de

1229,367 milliards Francs burundais alors que les dépenses courantes du budget général de l'Etat exercice 2021/2022 sont de 1.038, 425 milliards Fbu soit un budget d'investissement de 190,942 milliards Fbu. Or, le rapport de la Cour des comptes ressortit un montant des dépenses d'investissement de 676 690 378 127 Fbu. Il est clair que les discours prononcés par les autorités en matière d'investissement sont loin d'être mis en œuvre.

En plus, des anciennes mesures fiscales des lois de finances antérieures, quinze nouvelles mesures fiscales et non fiscales ont été instaurées dans le projet de budget général de l'Etat exercice 2021/2022. Il s'agit de la non-exonération de l'impôt sur les revenus et de la TVA sur les ventes réalisées par les sociétés ; la suppression de l'exonération des marchés financés sur les fonds publics des fournitures destinés à la Présidence de la République, à la FDN, à la PNB ainsi qu'au SNR ; la taxe additionnelle antipollution sur la valeur en douane des véhicules âgés de 10 ans et plus ; l'impôt forfaitaire pour le transport international routier ; la taxe de consommation intégrant le fret intérieur ; l'augmentation du prélèvement forfaitaire libératoire pour les déclarants en douane ; la taxe additionnelle de la plaque d'immatriculation personnalisée ; l'impôt locatif sur les terrains ; l'augmentation des opérations relatives au prélèvement forfaitaire libératoire d'impôt ; la taxe sur la téléphonie mobile via les mégabits ; la vente de la Carte d'Assistance Médicale (CAM) ; la redevance annuelle routière forfaitaire ; l'octroi d'une attestation d'exonération ; la taxation de l'annulation ou modification de la déclaration déjà liquidée et la réactivation d'une agence en douane désactivée pour cause d'infraction.

Concernant la vente de CAM, l'OLUCOME trouve que le prix est tellement élevé par rapport au pouvoir d'achat de la population burundaise même si les bénéficiaires ont été catégorisés. Les indigents vulnérables auront la CAM gratuitement, les gens à moyen revenu paieront 25 000 Fbu et les gens à revenu élevé paieront 100.000 Fbu selon toujours le projet de loi de finances exercice 2021/2022. Cependant, il n'y a pas encore au Burundi des critères objectifs définissant un vulnérable, une personne à moyen revenu ou à revenu élevé. Quant à la taxe sur la téléphonie mobile via les mégabits, les mégabits inférieurs à 1 GB seront imposés à 0 Fbu et les mégabits supérieurs à 1 GB à 18% du cout d'achat. Les exonérations prévues de 18 milliards Fbu pour l'exercice 2020/2021 ont atteint un montant de 168 559 659 493 fbu soit une augmentation de 528,4%. Pour toutes ces nouvelles mesures fiscales et non fiscales, l'OLUCOME trouve que c'est un grand fardeau sur le dos des contribuables burundais alors qu'il y a d'autres sources des recettes dont on ne sait pas où vont les fonds.

Il s'agit notamment des rubriques des minerais, de l'AMISSOM et MUNISCA ainsi que de la récupération des produits détournés et les malversations. Pour les minerais, les fonds prévus à ce poste budgétaire est passé de 7.557.560.000 Fbu pour l'exercice 2020/2021 à 3.557.560.000 Fbu pour l'exercice 2021/2022. Bien plus, les prévisions des frais des dossiers d'investisseurs potentiels au Burundi sont passées de 501. 542 077 Fbu pour l'exercice 2020/2021 à 179.510.654 Fbu pour l'exercice 2021/2022. Ces diminutions des fonds de la rubrique des minerais sont décidées alors que les citoyens burundais et les autorités musaient sur les minerais pour le développement économique du Burundi. Cependant, selon le rapport des experts des Nations Unies sur la région des Grands Lacs de 2018 précise qu'en 2018, le Burundi avait produit 598 kilogrammes d'or mais il a exporté 2 tonnes (2000 kg) d'or. Où vont tous ces fonds ?

Quant aux fonds d'AMISSOM et MUNISCA, il est prévu 3 milliards Fbu pour l'exercice budgétaire 2021/2022 alors que l'OLUCOME a fait en 2010 des calculs sur base du nombre des militaires et policiers en mission et des fonds retenus sur le salaire de chaque policier par mois et a trouvé que les fonds sur cette rubrique est autour de 40 milliards Fbu par an. Alors où vont ces 37 milliards Fbu restant ?

Le Gouvernement burundais a fait la lutte contre la corruption une priorité. Cependant, il vient de supprimer les institutions de lutte contre la corruption dans tout le pays. Le comble de malheur, est de constater que les fonds prévus sur la rubrique: « Récupération de fonds détournés et malversations est de 1.213.786 fbu soit 500\$ américains alors que le Burundi est classé parmi les 10 premiers pays les plus corrompus du monde depuis 2006 selon les classements de Transparency International. L'OLUCOME comprend finalement pourquoi toutes les institutions de lutte contre la corruption viennent d'être supprimées au profit des juridictions classiques.

Quatrième partie : Difficultés de mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et plaidoyer.

Le Burundi est un mauvais élève pour la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et des recommandations émises lors des évaluations par les pairs. L'OLUCOME est inquiet pour le silence de la justice envers les membres de l'OLUCOME sauvagement assassinés et portés disparus.

IV. 1. De la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et les recommandations issues des mécanismes d'examen.

L'OLUCOME a demandé à son Excellence monsieur le Président de la République de prendre des dispositions nécessaires en vue d'instruire les services concernés à mettre en application la déclaration politique de lutte contre la corruption adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans sa session extraordinaire tenue à New York à son siège du 2 au 4 juin 2021.

En effet, le Burundi a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union africaine de prévention et de lutte contre la corruption en date du 18/01/2005. Après leur ratification, le Burundi a mis en place la loi anti-corruption en date du 18 avril 2006. Cette loi a repris toutes les infractions contenues dans la Convention des Nations Unies contre la corruption notamment l'enrichissement illicite, blanchiment du produit du crime, soustraction de biens dans le secteur privé, détournement ou autre usage illicite de biens par un agent public, corruption passive et active, la non déclaration du patrimoine, la gestion frauduleuse, abus de fonctions, trafic d'influence, corruption d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques, corruption dans le secteur privé, la connaissance, l'intention et la motivation en tant qu'éléments d'une infraction.

Les articles 5, 6, 36 et 58 de la Convention des Nations Unies contre la corruption exigent, entre autres, aux Etats Parties de mettre en place les institutions de lutte contre la corruption indépendantes et spécialisées plus particulièrement une cellule nationale des renseignements financiers. Le Burundi a été examiné par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela) sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour le premier cycle (2010-2015) et par le Cameroun et l'Allemagne pour le second cycle (2015-2020). Les deux rapports y afférents demandaient que ces institutions anti-corruption soient spécialisées et indépendantes. Dans la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2021 à son siège à New York, les Chefs d'Etats et des Gouvernements sont revenus sur l'importance d'avoir des institutions anti-corruption indépendantes et spécialisées étant donné les conséquences néfastes de la corruption, sur la démocratie, la sécurité et le développement durable.

En revanche, l'OLUCOME a constaté avec regret que le Gouvernement burundais a supprimé, en date du 9 décembre 2020, les institutions anticorruption et transféré leurs missions aux juridictions ordinaires. Ce qui constitue un recul considérable en matière de transparence, de bonne gouvernance, de démocratie et de redevabilité des mandataires publics. Or, l'article 36 de la Convention des Nations Unies contre la corruption stipule que : « Chaque Etat Partie fait en sorte, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, qu'existent un ou plusieurs organes ou des personnes spécialisés dans la lutte contre la corruption par la détection et la répression. Ce ou ces organes ou ces personnes se voient accorder l'indépendance nécessaire, conformément aux principes fondamentaux du système juridique de l'Etat Partie, pour pouvoir exercer leurs fonctions efficacement et à l'abri de toute influence indue. Ces personnes ou le personnel dudit ou desdits organes devraient avoir la formation et les ressources appropriées pour exercer leurs taches.» et l'article 58 de ladite convention précise que « Les Etats Parties coopèrent dans le but de prévenir et de combattre le transfert du produit des infractions établies conformément à la présente convention, ainsi que de promouvoir les moyens de recouvrer ledit produit et, à cette fin, envisager d'établir un service de renseignement financier qui sera chargé de recevoir, d'analyser et de communiquer aux autorités compétentes des déclarations d'opérations financières suspectes.»

L'OLUCOME ne comprend pas par ailleurs comment depuis la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption en 2005, il n'y a aucun mandataire public qui a été sanctionné pour les infractions comme le blanchiment du produit du crime, l'enrichissement illicite et la non déclaration du patrimoine. Bien plus, la cellule nationale des renseignements financiers n'a jamais vu le jour pour enquêter sur les faits d'enrichissement illicite, de blanchiment du produit du crime et de la non déclaration du patrimoine par les mandataires publics. Ce qui est une violation grave à la Convention des Nations Unies contre la Corruption que le Burundi a ratifiée.

IV.2 La 9^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'OLUCOME a fait une communication lors de la 9^{ème} session de la conférence des Etats à la convention des Nations Unies contre la corruption et remercie vivement l'UNODC d'avoir permis à l'OLUCOME d'y participer. Bien plus, il a

félicité le Président et les membres du bureau de cette conférence qui venaient d'être élus. Cependant, il a regretté le refus à 9 organisations de la société civile de participer à cette conférence. C'est un signe qui montre que le chemin à parcourir dans la lutte contre la corruption est encore assez long.

Après 18 ans de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, l'OLUCOME ne voit pas de progrès significatif en matière d'éradication de la corruption en Afrique.

Il a mis un accent particulier sur le refus de certains Etats Africains qui considèrent toujours la société civile comme l'ennemi du pays. Les gouvernements qui veulent promouvoir la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption devraient considérer les médias et la société civile indépendante comme leurs partenaires incontournables. L'OLUCOME a attiré l'attention des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption sur le refus de certains Etats d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la Corruption dans tous ses chapitres notamment la déclaration des biens et du patrimoine des mandataires publics alors que les lois nationales et ladite convention l'exigent. Il a demandé qu'il y ait un registre national public qui aidera à couper court contre l'octroi des marchés publics par favoritisme et corruption aux individus qui n'en ont pas les capacités. Il a aussi demandé aux Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption de mettre en place la cour pénale internationale qui aidera à traquer les corrompus sur toute la planète. Une demande a été faite également pour la mise en place des cellules nationales indépendantes chargées d'investiguer sur les allégations de corruption. Dans cette période de pandémie de Covid-19, la corruption est utilisée pour avoir des documents de vaccination et d'éviter la quarantaine malgré tous les dangers sanitaires qui en découlent. L'OLUCOME constate également avec regret l'utilisation peu transparente des fonds alloués à la lutte contre la corruption.

Enfin, les pays les plus pauvres, les pays les plus corrompus ainsi que les pays moins démocratiques qui n'appliquent pas les valeurs de gouvernance, de transparence, et de redevabilité se trouvent principalement sur le continent africain. Les africains devraient avoir de la colère contre ce fléau et participer à la $10^{\text{ème}}$ session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption après avoir inversé cette tendance.

IV.3 Célébration de la journée africaine de lutte contre la corruption.

A l'avis de l'OLUCOME, l'Union Africaine et ses Etats membres devraient sentir la nécessité de réévaluer la convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption afin d'assoir de façon effective les principes de gouvernance et de transparence sur le continent.

En effet, ce n'est plus un secret, la corruption et ses effets connexes est une entrave majeure à la démocratie, à la sécurité, au développement durable, à la transparence, à la gouvernance, à la justice distributive et judiciaire, aux libertés publiques et à l'épanouissement des peuples. L'Union Africaine a adopté le 11 juillet 2003 la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Dans la foulée, les Etats membres de l'Union Africaine ont institué le 11 juillet de chaque année comme une journée africaine de lutte contre la corruption. Depuis le 11 juillet 2003, il y a 18 ans jour pour jour. Certes, il y a eu durant cette période, des initiatives de lutte contre la corruption en Afrique. Cependant, l'OLUCOME constate avec regret que ces initiatives n'ont pas porté des fruits en matière de lutte contre la corruption et ses effets connexes. Parmi les indicateurs de la corruption, il y a entre autres le trafic des êtres humains, de la drogue, des minerais de sang, les flux financiers illicites, l'insécurité, l'impunité et le manque de justice distributive. Selon les institutions internationales spécialisées dans ces dits domaines, les pays africains sont classés en tête dans ces domaines. Dans son rapport publié en septembre 2020, le CNUCED a montré que l'Afrique perd chaque année environ 88,6 milliards de dollars américains en raison de la fuite illicite des capitaux. Ce qui équivaut à 3,7% du Produit Intérieur Brut du continent. Cela prouve que le chemin à parcourir est encore long surtout que les 3 pays les plus pauvres, les 3 pays les plus corrompus, les 3 pays où l'impunité fait rage, les 3 pays où le fossé entre les riches et les pauvres est plus profond se trouvent en Afrique.

IV. 4 Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption.

L'OLUCOME a toujours divulgué que le fléau de la corruption est l'ennemi numéro 1 du développement et de la gouvernance dans toutes ses formes. Le Gouvernement burundais devrait prendre toutes les mesures efficaces contre ce fléau de corruption afin d'atteindre à l'objectif du Forum national sur le développement (1^{ère} édition) organisé par le Président burundais Evariste Ndayishimiye.

Les pays du monde entier célèbrent le 9 décembre de chaque année la journée internationale de Lutte contre la corruption. Le thème pour l'année 2021 choisi par l'Organisation des Nations Unies de Lutte contre la drogue et les crimes était « Votre droit, votre défi. Dites non à la corruption ». Au Burundi, cette journée arrivait au moment où Son Excellence Monsieur le Président de la République venait d'organiser un Forum national sur le développement du Burundi tenu du 18 au 19 Novembre 2021. Ce Forum avait d'ailleurs souligné les graves problèmes de gouvernance, de corruption et de transparence qui constituent un handicap majeur aux initiatives de développement du pays. Pour cette raison, l'OLUCOME a remercié beaucoup le Président de la République du Burundi pour cette initiative très louable de développer le pays. Par la suite, l'Observatoire attend impatiemment la mise en œuvre des recommandations issues de ce Forum que l'OLUCOME suivra avec un grand intérêt.

Également, la journée internationale de Lutte contre la Corruption arrivait au moment où s'organisait également la 9^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue à Sharm El-Sheikh, en Egypte du 13 au 17 décembre 2021. Et l'OLUCOME a eu le privilège d'y être invité. L'Observatoire demande au Gouvernement du Burundi de se conformer aux décisions prises lors de cette Conférence afin d'éradiquer la corruption au Burundi.

Aussi, la journée internationale de Lutte contre la corruption arrivait au moment où le Président des Etats Unis d'Amérique Joe Biden organisait, du 9 au 10 décembre 2021, une Conférence sur la démocratie qui réunissait les dirigeants des pays et territoires presque du monde entier. Etant donné que la corruption est un handicap majeur à la démocratie et au développement, l'Observatoire espère que les dirigeants prendront des décisions justes qui vont aider à stabiliser les valeurs démocratiques. Lesquelles décisions vont encrer également les piliers de la démocratie entre autres la gouvernance, la transparence, la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, les libertés civiques, économiques et politiques ainsi que l'état de droit. Comme ce fût le cas pour la conférence de la baule qui était organisée le 20 juin 1990 par François Mitterand, les participants dans ce sommet sur la démocratie se sont convenus sur le décaissement conditionné de l'aide au développement notamment sur le respect des valeurs démocratiques, de gouvernance, de transparence et de

l'état de droit. Cela diminuera les coups d'Etat, les abus de pouvoir et la mauvaise gouvernance qu'on observe dans la plupart des pays peu démocratiques.

IV.5 Justice pour les membres de l'OLUCOME assassinés et portés disparus.

L'OLUCOME a réitéré sa demande au Ministère de la Justice de se défaire des ingérences politiques et dire le droit pour Ernest Manirumva assassiné sauvagement le 09/04/2009, Charlotte Umurwaneza assassinée le 16/10/2015 et Arcade Butoyi disparu le 28/04/2020 respectivement Vice-président de l'OLUCOME, président du comité de préparation des événements et chef d'antenne à Cankuzo. Tous sauvagement assassinés à la suite de leur engagement pour la lutte contre la corruption, leurs familles et L'OLUCOME n'ont jusqu'à maintenant eu de justice.

En effet, à l'occasion de la commémoration du 12^{ème} anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, l'OLUCOME se souvenait dans la douleur et la tristesse de l'acte ignoble survenu dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, 12 ans déjà, jour pour jour, sans que la lumière soit faite sur cette ignoble affaire d'un militant anticorruption assassiné par les agents présumés de l'Etat selon les témoins.



Cet assassinat sauvage qui a endeuillé l'Observatoire et sa famille et décrié par la communauté tant nationale qu'internationale, a malheureusement été couvert d'une impunité totale de la part de la justice burundaise qui avait pourtant promis de tout faire pour dégager rapidement les responsabilités dans l'assassinat de l'ancien Vice-Président de l'OLUCOME, vice-président de l'Autorité de régulation des marchés publics et président de règlement des différends dans les marchés publics burundais.

Au lendemain de l'assassinat, le Gouvernement du Burundi à travers son porteparole Monsieur Philippe NZOBONARIBA avait donné l'ordre aux services habilités à poursuivre le dossier et mettre la main sur les auteurs de ce crime. De plus, sur demande formelle de l'OLUCOME, le Président de la République du Burundi avait même demandé aux partenaires étrangers à prêter main forte aux services de la Justice burundaise afin d'identifier toute personne ayant une quelconque part de responsabilité dans cet assassinat ignoble.

Rappelons à la population burundaise et à la communauté internationale que suite à cette demande, le Federal Bureau for Investigation (FBI), la Police des Etats Unis d'Amérique avait dépêché des spécialistes en matière criminelle et

scientifique qui ont déposé un rapport qui suspectait certains hauts gradés de la Police d'avoir pris part dans l'exécution de ce crime. Cette Commission avait recommandé dans son rapport, un prélèvement des échantillons ADN et un complément d'enquêtes par l'audition des personnalités citées dans le rapport précité du FBI. Les instances de la justice n'ont pas pris en considération les conclusions du rapport de la troisième commission et celui du FBI. Au contraire, elles les ont critiquées et dépréciées dans leurs décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance et la Cour d'Appel de Bujumbura. L'OLUCOME qui s'est même par la suite pourvu en cassation depuis juin 2013 s'est évertué à demander une enquête plus ample et étendue à toutes les recommandations du rapport du FBI et celui de la troisième Commission d'enquête mais en vain.

A cette époque, le dossier a été orienté dans le sens de la recherche de boucs émissaires mais n'a jamais inquiété les responsables de la Police nommément désignés par les deux rapports plus hauts mentionnés. Les juges du premier comme du second degré ont abondé dans le sens de la condamnation des boucs émissaires sans chercher à savoir si lesdits rapports contenaient ou pas une moindre trace de responsabilité dans la commission du crime précité. Il y a donc 8 ans, la partie civile (l'OLUCOME), qui par ailleurs s'était réservée à demander l'indemnisation, a introduit un pourvoi en cassation contre l'arrêt RPCA 402, rendu en date du 25.01.2013 par la Cour d'Appel de Bujumbura. Or, depuis novembre 2013, le dossier a été fixé en audience publique par la Cour suprême de la Justice du Burundi à maintes reprises et ces audiences ont toutes été remises à des dates ultérieures. La Cour Suprême a systématiquement négligé les démarches visant à assurer la bonne préparation des audiences et à permettre à toutes les parties concernées d'être présentes ou soit l'affaire était programmée dans les affaires civiles d'où l'OLUCOME ne pouvait pas accepter qu'une affaire pénale soit programmée dans les affaires civiles. La dernière audience publique qui a été programmée pour le 4 septembre 2014 a connu le même sort. Après 12 ans de procédures judiciaires, les parties civiles au procès Manirumva s'impatientent à obtenir justice. « Le recours pendant devant la Cour Suprême est capital. Il vise à examiner une série d'éléments d'insatisfaction relevés dans le cadre de l'appel, comme l'absence d'équité des débats pour les parties civiles et l'absence de motivation de la Cour quant aux refus des demandes de l'OLUCOME.

Depuis son pourvoi en cassation en juin 2013, l'OLUCOME a à maintes reprises essayé de rappeler à la Cour son devoir de juger l'affaire mais sans succès. Jusqu'à ce jour, le dossier n'a pas encore été appelé en audience publique pour

statuer sur la demande de la partie civile. Ainsi, l'OLUCOME déplore avec amertume ce déni de justice pour cet illustre défenseur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption au Burundi dont le sang aurait été lâchement versé par les hauts cadres des services publics qui devraient plutôt prêter main forte à l'OLUCOME et à l'illustre disparu dans leur lutte contre la corruption et toutes les autres formes de malversations économiques au détriment du Trésor public. L'Observatoire dénonce cette volonté manifeste de ne pas vouloir déterminer le mobile et les auteurs et les exécutants de cet assassinat qui se cacheraient dans la hiérarchie de la Police.

De même, un autre membre du comité exécutif de l'OLUCOME Madame Charlotte Umurwaneza qui était présidente de la Commission en charge de l'organisation des évènements à l'OLUCOME y compris l'octroi du prix Manirumva et la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, a également été lâchement assassinée et trainée dans la rue en date du 16 octobre 2015 mais la justice n'a rien fait jusqu'aujourd'hui.





Arcade Butoyi, Chef d'antenne de l'OLUCOME à Cankuzo porté disparu

Charlotte Umurwaneza, Présidente de la Commission en charge de l'organisation des évènements à l'OLUCOME

De plus, un Chef d'antenne de l'OLUCOME à Cankuzo Monsieur Arcade Butoyi a été arrêté brutalement dans la nuit du 28 avril 2020 mais jusqu'à présent, l'Observatoire n'a pas eu des nouvelles sur son arrestation ni savoir s'il est encore en vie.

IV. 6. Demande d'implication personnelle du Président de la République sur l'affaire Ernest Manirumya.

Dix-huit organisations nationales et internationales de défense des droits de l'Homme ont sollicité son implication personnelle, en sa qualité de président du Conseil Supérieur de la Magistrature et en vertu des pouvoirs que lui confère la constitution pour mettre fin à l'impunité sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, commis il y a 12 ans. Il est établi que durant les mois précédant son assassinat, Ernest MANIRUMVA enquêtait sur un trafic d'armes qui aurait révélé des malversations et des détournements par des hauts gradés au sein de la police nationale. Ses recherches l'ont en effet conduit à constater que de nombreuses armes, commandées et payées par le Ministère de la Sécurité publique, ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police et ces armes étaient acheminées à l'Est de la RDC où elles étaient remises aux FDLR. Les organisations de la société civile réunies au sein de la Campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA s'étaient réjouies de l'engagement de l'État du Burundi pour la recherche de la vérité dans ce crime horrible, un engagement qui s'est manifesté par le recours au soutien du FBI américain dans l'enquête. Au cours des enquêtes qu'ils ont menées, les experts du FBI ont procédé à des prélèvements ADN sur l'arme du crime et dans le minibus blanc de marque Hiace dans lequel la dépouille d'Ernest MANIRUMVA avait été déplacée la nuit du crime. Ces prélèvements ne correspondent à aucune des personnes qui avaient été arrêtées par la police. Lesdits experts avaient alors recommandé aux autorités burundaises d'interroger et de prélever des échantillons ADN sur certaines personnes hauts gradés de la police et de l'armée. Les 18 organisations demandaient entre autres au Président de la République de soutenir une enquête indépendante qui va aboutir à un procès équitable contre toute personne soupçonnée de responsabilité pénale dans l'assassinat de feu Ernest MANIRUMVA, y compris, ceux qui auraient ordonné, sollicité ou encouragé la commission de ce crime ainsi que de mettre en place un mécanisme national de protection des défenseurs des droits humains.

IV. 7 Le Forum national sur le développement du Burundi

L'OLUCOME a appris que le Gouvernement du Burundi organise un Forum national sur le développement du Burundi du 18 au 19 Novembre 2021. A cet effet, l'Observatoire a remercié beaucoup son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi pour cette initiative louable de développer l'économie burundaise.

Cependant, il fut organisé dans le passé des conférences de ce genre dont les recommandations ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement. Le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires avait organisé en janvier 2012, une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption. Au cours de cette retraite, plusieurs partenaires dont Transparence Internationale ont recommandé à travers leur appui technique qu'étant donné des lacunes relevées dans la loi anticorruption et les faiblesses majeures des institutions de lutte contre la corruption, le Gouvernement devrait proposer le plus rapidement possible la réforme du cadre légal anticorruption. En août 2013, les Etats généraux sur la justice ont été organisés dans l'objectif de rendre la justice burundaise indépendante et se conformer, entre autres, à la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En octobre 2014, il y a eu une retraite gouvernementale avec la société civile burundaise qui s'est tenue à Gitega. L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue. Et il a été formulé des recommandations pour pallier à ces différents défis. Comble de malheur, les recommandations émises lors de ces trois événements si importants dans la vie des burundais ci-haut mentionnés ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi. Or, ces retraites ont consommé beaucoup de movens financiers.



Photo du début du Forum national sur le développement du Burundi

Bien plus, un travail d'experts a été fait au moyen d'un processus participatif et avait abouti à un document intitulé « La Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption » en 2011. Cependant, cette stratégie a été rejetée par le Gouvernement sans qu'il atteigne ses objectifs. De même, le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la pauvreté de première génération (CSLP I) et celui de la deuxième génération (CSLP II) dont la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption faisait partie intégrante ont été financés à hauteur de plus de 7 500 milliards Fbu. La réalisation des actions de ces documents stratégiques n'a pas amené le Gouvernement à atteindre ses objectifs d'accroître le taux de croissance économique et de tirer la population burundaise de la pauvreté. Bien plus, les deux rapports d'examen périodique sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption sur le Burundi de 2010 à 2015 et de 2015 à 2020 produits par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Vénézuela d'une part ainsi que l'Allemagne et le Cameroun d'autre part) reviennent sur les manquements graves du Gouvernement burundais. Ils sont quasiment les mêmes que ceux observés lors de la formulation des recommandations issues de ces trois retraites. Cependant, toutes les recommandations relatives à la réalisation de tous ces documents stratégiques et aux deux rapports d'examen sur le Burundi ne sont pas encore mises en œuvre jusqu'aujourd'hui.

Selon les données de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et des autres institutions internationales crédibles, le Burundi est classé parmi les trois pays les plus pauvres du monde avec un taux de pauvreté de plus de 70%. Malgré ces initiatives de développement du Burundi qui ont coûté plus de 7 500 milliards de Fbu, le Burundi est toujours classé parmi les 3 premiers pays pauvres du monde. Son taux de croissance économique est nul. D'où ce Forum devait trouver des réponses à ces trois questions suivantes :

- Pourquoi ces initiatives ci-haut mentionnées n'ont pas pu réduire le taux de pauvreté de la population burundaise ?
- Pourquoi le taux de croissance économique du Burundi est nul alors que les autres pays de la région qui étaient dans la même situation en 2013 ont un taux de croissance économique oscillant entre 8 et 13 % ?
- Qu'est-ce qui fait que les recommandations et les initiatives faites pour le développement n'ont pas pu aboutir aux résultats escomptés ?

IV.8 Contributions de l'OLUCOME aux conclusions du Forum national de développement du Burundi du 18 au 19 novembre 2021.

L'OLUCOME a remercié beaucoup Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi qui a pris l'initiative très louable de développer le Burundi. L'Observatoire lui présente également ses remerciements pour le contenu de ses discours d'ouverture et de clôture dans ce Forum. Les représentants de l'OLUCOME ont suivi les assises de ce Forum avec un grand intérêt du début à la fin. Ils ont vu pour la première fois dans l'histoire du Burundi, le Président de la République et les institutions passer deux jours dans un Forum. Cela montre l'engagement du Président de la République de développer le Burundi. L'OLUCOME a apprécié la qualité des débats qui étaient suivis par toutes les personnes et les conclusions issues de ce Forum qui sont disponibles sur You tube. Les activités de ce Forum ont été transmises en direct à la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB), en ligne et sur You tube. Toutes les interventions seront mises sur le site web du Forum. C'est un signe de redevabilité et de transparence qui commence à jaillir dans la vie publique. Il s'agit de la mise en application de l'article 69 de la Constitution qui

parle de la responsabilité de tout un chacun en matière de la transparence publique.

Le Burundi a connu des guerres civiles cycliques qui causaient toujours des chocs dans la gouvernance et le développement durable du Burundi. Il serait alors erroné de planifier le développement du Burundi sans établir des solides fondements qui constitueraient les préalables incontournables à ce développement du Burundi. A cet effet, l'OLUCOME propose les préalables suivants :

- ✓ Renforcer la gouvernance et la transparence dans toutes ses facettes notamment électorale, politique, sociale et administrative ;
- ✓ Faire un audit général de l'Etat pour poser des bases du développement durable ;
- ✓ Mettre en œuvre un programme national de dé-traumatisation sociale de la base au sommet,
- ✓ Mettre en place un programme national de lutte contre la corruption ;
- ✓ Mettre en œuvre un programme national de lutte contre la pandémie de Covid-19;
- ✓ Toutes initiatives du développement économique durable doivent avoir au centre la dignité humaine et l'écologie dans toutes ses facettes pour qu'elles soient pérennes ;
- ✓ Mettre en place un programme national contre le réchauffement climatique ;
- ✓ La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et garantir la liberté économique, civique, la dignité humaine et un recrutement qui respecte des standards internationaux ainsi que l'accès aux marchés publics qui respectent les standards internationaux ;
- ✓ Mettre en avant les normes éthiques et l'austérité budgétaire axée sur le développement des secteurs prioritaires ;
- ✓ Le débat public et contradictoire devrait avoir de la place pour faciliter le raisonnement logique et le développement des idées innovantes ;
- ✓ La notion de morale et de culture d'ubuntu devrait encore avoir de la place dans la société burundaise ;
- ✓ Promouvoir l'indépendance de la justice et avoir les juges intègres ;
- ✓ La dépolitisation de l'administration publique et la séparation des postes techniques des postes politiques ;
- ✓ La valorisation de la culture burundaise fondée sur les valeurs d'intégrité;
- ✓ Eviter les incompatibilités dans les services publics ;

- ✓ En plus de ces préalables, l'OLUCOME propose ses contributions par rapport de ce qui doit être fait en matière de la gouvernance, la transparence et du développement économique durable du Burundi.
- ❖ En matière de gouvernance et de la lutte contre la corruption, le Burundi a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en date du 18 /01/2005. De ce fait, il a mis en place la loi n° 1/12 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes promulguée le 18 avril 2006 afin de mettre en œuvre les dispositions de ces Conventions. Ces dernières ne sont pas appliquées correctement. En effet, les autorités publiques burundaises qui devaient être des modèles à suivre par les citoyens burundais dans la lutte contre la corruption n'ont pas encore déclaré leurs biens et patrimoines en entrant et en sortant de leur fonction depuis la promulgation de ladite loi en avril 2006. Or, l'article 29 de cette loi burundaise anti-corruption est claire en cette matière : « Dans un délai n'excédant pas quinze jours, à partir de leur entrée en fonction, le Président de la République, le Vice-Président de la République, le premier Ministre, les membres du Gouvernement, les membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat sont tenus de déposer à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême une déclaration certifiée sur l'honneur exacte et sincère, de leurs biens patrimoines ainsi que ceux de leurs conjoints et enfants mineurs qu'ils soient propriétaires, usagers ou détenteurs habituels. Une déclaration conforme aux dispositions qui précèdent est déposée auprès de la même juridiction, dans le mois suivant la suspension, l'interruption ou la fin de leurs fonctions. » L'article 95 et 159 de la Constitution du Burundi, la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la Corruption parlent également de cette exigence de déclaration des biens par les serviteurs publics en entrant et en sortant de leurs fonctions. Ainsi, l'OLUCOME demande la mise en application effective de ces lois ci-haut mentionnées car c'est la base de la gouvernance et de la transparence dans la vie du pays. Aussi, il serait très important de remettre en place, par un processus participatif, la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre corruption qui sera un document de référence en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption au Burundi.

Si cette obligation de déclaration du patrimoine n'est pas honorée au pays, il s'en suit 4 infractions notamment l'enrichissement illicite, le conflit d'intérêt, le blanchiment d'argent sale et les dons offerts pour des fins de corruption. Ces 4 infractions existent au Burundi, la loi les réprimandant existe mais les présumés coupables ne sont ni arrêtés ni jugés par la justice burundaise alors que les corrompus s'enrichissent illicitement au dos des citoyens burundais qui croupissent dans une misère sans nom. Ce qui est grave pour l'OLUCOME est que ces richesses seraient le produit de la corruption et utilisées pour gonfler le budget général de l'Etat à travers les surfacturations des locations peu transparentes des bâtiments des mêmes présumés corrompus bénéficieraient des contrats coûteux sans aucune procédure légale transparente. En témoigne les bâtiments des mandataires publics burundais en location par des services publics.

L'OLUCOME demande la mise en place de la cellule nationale des renseignements financiers pour faciliter les enquêtes y relatives. Ainsi, comme la loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux l'exige, une personne voulant entre autre déposer sur un compte bancaire un montant de 20 millions Fbu et plus, devrait donner une justification de son origine dans les banques burundaises.

Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les compétences pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent pas mener d'enquêtes sur des personnes qui jouissent des privilèges de juridiction à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, du Vice-président de la République, du Premier Ministre, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat. Au lieu de supprimer les institutions anti-corruption burundaises, l'Observatoire demande qu'il y ait la révision du cadre légal de lutte contre la corruption ainsi que la mise en place de la haute Cour de justice qui jugera les serviteurs ci-haut mentionnés comme l'exige la constitution burundaise.

- ❖ Dans ce cadre de la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires avait organisé en janvier 2012, une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi en vue d'évaluer l'efficacité de la loi anti-corruption. Au cours de cette retraite, plusieurs partenaires dont Transparence Internationale ont recommandé à travers leur appui technique qu'étant donné des lacunes relevées dans la loi anticorruption et les faiblesses majeures des institutions de lutte contre la corruption, le Gouvernement devrait proposer le plus rapidement possible la réforme du cadre légal anticorruption. En août 2013, les Etats généraux sur la justice ont été organisés dans l'objectif de rendre la justice burundaise indépendante et se conformer, entre autres, à la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En octobre 2014, il y a eu une retraite gouvernementale avec la société civile burundaise qui s'est tenue à Gitega. L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue. Et il a été formulé des recommandations pour pallier aux différents défis. Comble de malheur, les recommandations émises lors de ces trois événements si importants dans la vie des burundais ci-haut mentionnés ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi. Or, ces retraites ont consommé beaucoup de moyens financiers.
- ❖ Bien encore, les deux rapports d'examen périodique sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption sur le Burundi de 2010 à 2015 et de 2015 à 2020 produits par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Vénézuela d'une part ainsi que l'Allemagne et le Cameroun d'autre part) reviennent sur les manquements graves du Gouvernement burundais. Ils sont quasiment les mêmes que ceux observés lors de la formulation des recommandations issues de ces trois fora. Aussi, ces examens périodiques sur le Burundi ont emporté des moyens financiers.

Les partenaires du Burundi en collaboration avec le Gouvernement du Burundi ont beaucoup contribué en termes de centaines de millions d'euros pour que le Burundi ait la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption. Cette dernière avait été mise en place pour que le Burundi se conforme entre autres à la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Or, le Gouvernement du Burundi a mis de côté cette Stratégie alors que ce document important lui a coûté d'énormes moyens

dont les moyens financiers. De même, le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la pauvreté première génération (CSLP I) et celui de la deuxième génération (CSLP II) dont la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption faisait partie intégrante ont été financés à hauteur de plus de 7 500 milliards Fbu. La réalisation des actions de ces documents stratégiques n'a pas amené le Gouvernement à atteindre ses objectifs d'accroitre le taux de croissance économique et de tirer la population burundaise de la pauvreté. Selon les données de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et des autres institutions internationales crédibles, le Burundi est classé parmi les trois pays les plus pauvres du monde avec un taux de pauvreté de plus de 70%. Malgré ces initiatives de développement du Burundi qui ont emporté plus de 7 500 milliards de Fbu, le Burundi est toujours classé parmi les 3 premiers pays les plus pauvres du monde. Son taux de croissance économique est presque nul.

A cet effet, l'OLUCOME demande qu'il y ait les évaluations indépendantes sur la mise en application des recommandations issues de ces trois fora, de deux examens périodiques sur le Burundi et de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la Corruption. L'Observatoire demande aussi qu'il y ait des cellules de réformes institutionnelles par des experts internationaux indépendants à l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR) dans les domaines de la justice et des finances publiques. A titre d'exemple, avant la création de l'Office Burundais des Recettes (OBR), en 2009, le Gouvernement percevait 400 milliards Fbu par an mais actuellement l'OBR collecte actuellement plus de 1000 milliards Fbu par an.

❖ Dans le même ordre d'idée de renforcement de la bonne Gouvernance et de la transparence au Burundi et étant donné que plus de 70% du Budget général de l'Etat sont consommés par les marchés publics octroyés souvent illégalement aux personnes morales inéligibles, l'OLUCOME constate avec regret des lacunes dans l'octroit des marchés publics. La plupart des sociétés gagnantes de ces marchés publics ont comme membres fondateurs ou actionnaires les membres de leurs familles respectives, des personnes inéligibles d'après les informations à la disposition de l'OLUCOME. Ce qui est contre la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention Africaine de Lutte contre la Corruption ainsi que les lois burundaises. Ainsi,

l'OLUCOME demande qu'il y ait une mise en place d'un registre national public de toutes les sociétés qui bénéficient des marchés publics au Burundi où toute personne qui le souhaite peut consulter le registre sans aucune entrave et informer toute anomalie l'autorité compétente en la matière.

- Selon les rapports de depuis 2009 des experts de l'ONU sur la RDC en rapport avec le trafic des minerais dans la région des Grands Lacs, l'aéroport international Melchior Ndadaye du Burundi serait la plaque tournante dans le trafic des minerais. Un de ces rapports précise qu'en 2018, le Burundi avait produit 598 kilogrammes d'or mais il a exporté 2 tonnes (2000 kg) d'or. L'OLUCOME dispose des informations crédibles selon lesquelles une société de droit congolais GATEWAY EXPORT aurait demandé une licence d'exploitation aérienne au Burundi en date du 05 août 2019, mais en vain selon les autorités de l'aéronautique. Cependant, les informations à la disposition de l'OLUCOME confirment que l'avion opérait sans aucune entrave depuis un certain temps. Il décollerait et atterrirait à Bujumbura. Les choses auraient changé quand l'avion aurait demandé dans l'urgence à l'autorité de l'Aviation Civile rwandaise le survol et l'atterrissage à l'aéroport international de Kigali. Sur base d'une note de l'aviation civile burundaise rédigée en date du 08 septembre 2020 à l'intention des autorités burundaises, il apparait qu'il y a d'autres sociétés dont ALEKSANDRA de SPACE CARGO INC (DUBAI /SHALJAH) qui collaboreraient avec la société GATEWAY EXPORT. Cet avion de Gateway Export transporterait des minerais. Or, le Burundi a déjà ratifié les textes sur les mécanismes d'évaluation de la déclaration de Lusaka et a adopté le code minier en vigueur au Burundi. Cependant, bien que le Burundi ait fait la demande à l'adhésion à la norme des Initiatives pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), cette adhésion n'est pas encore effective. L'OLUCOME demande de prendre des mesures solides arrêtant ce trafic illicite des minerais au Burundi et celles relatives à une bonne gestion de ce secteur car il rentre très peu de fonds à la caisse de l'Etat provenant de ce secteur alors que la production enregistrée notamment à Doubaï est grande.
- ❖ En vue d'une lutte efficace contre la corruption, l'OLUCOME demande qu'il y ait une loi favorisant l'accès à l'information publique et protégeant les défenseurs des droits de l'homme en général et des militants anticorruption en particulier conformément à l'article 10 de la Convention des Nations

Unies contre la Corruption et la Convention africaine de Lutte contre la corruption. Dans ce sens, il demande également que les média indépendants fermés après leur destruction et les associations burundaises radiées soient rouverts et qu'il y ait l'établissement de meilleures conditions pour que près de 100 journalistes et plus de 200 défenseurs des droits humains burundais sans oublier plus de 300 milles réfugiés se trouvant à l'étranger rentrent au Burundi car c'est le capital humain burundais qui n'est pas en train de participer à la production. Par la suite, les lois régissant les asbls et la presse au Burundi devraient être révisées dans le strict respect des principes de bonne gouvernance, de liberté d'association et de la presse car elles ne respectent pas la constitution du Burundi et la déclaration universelle des droits de l'homme qui garantissent toutes ces libertés y compris la liberté d'association. Entre autres exigence de la loi sur les asbls est le renouvèlement annuel de l'agrément, la première dans le monde entier. Quant à la loi de la presse, la justice burundaise exige souvent aux journalistes de révéler leurs sources d'informations, ce qui viole le principe de protection de la source.

- En se référant sur les réformes déjà opérées dans les secteurs de transport public, sous le nom de charroi zéro et de café sans succès ainsi que la santé financière inquiétante de la REGIDESO et de l'ONATEL, il est nécessaire qu'il y ait les études pour une réforme profonde en matière de gestion des entreprises publiques par les experts internationaux à l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR). De même, étant donné le niveau élevé de l'accroissement de la population burundaise, l'exiguïté des terres et l'exode rural accrue, il convient qu'il y ait une réforme profonde dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement et en matière foncière sur 30 ans en vue d'obtenir une orientation claire dans ces secteurs.
- La société burundaise est toujours fracturée par des blessures du passé d'autant plus qu'il existe une partie encore des citoyens en exil à l'étranger, une autre qui sévit dans la pauvreté et une autre qui représente des prisonniers réels et des prisonniers d'opinion. A cet effet, l'OLUCOME demande qu'il y ait une conférence nationale sur la vérité et la réconciliation pour bâtir l'unité des burundais. Ainsi, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation et le dernier rapport de son Excellence l'ancien

Président tanzanien feu William Benjamin Mkapa sur le dialogue inter burundais devraient être tenus en considération et mis en application car l'existence de ces documents a coûté d'énormes moyens financiers et sont d'une importance capitale pour la vérité et la réconciliation, la seule base du développement durable et le rétablissement des principes de la gouvernance et de la transparence de la vie publique burundaise. A cet effet, l'OLUCOME demande une évaluation sur la mise en application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi. Vu les crises cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, l'Observatoire remarque qu'il existe une partie de la population qui est malade psychologiquement d'où il demande qu'il y ait un programme national de détraumatisation sociale en vue d'apaiser les cœurs des burundais et une amnistie générale d'une part et un programme national de rééducation et réinsertion d'autre *part*. Aussi, il serait très important de créer des conditions favorables pour le retour des réfugiés qui hésitent encore à rentrer au Burundi. Ainsi, le développement et la gouvernance au Burundi se réaliseraient dans une atmosphère de paix et de cohésion entre les Barundi.

IV.9. Demande d'une gestion transparente des vaccins COVID-19

L'OLUCOME s'est s'adressé auprès de la plus haute autorité pour demander de prendre les mesures nécessaires pour que les vaccins anti-covid-19 soient donnés prioritairement aux groupes des personnes à risque tout en évitant la corruption et le favoritisme. En effet, après la réunion des partenaires du Burundi tenue le jeudi 07 octobre 2021, le Ministre en charge de la santé publique a annoncé que le Burundi obtiendra à la fin du mois d'octobre – début novembre de cette année 2.400.000 doses de vaccins anti-covid-19 pour vacciner la population burundaise.

Sur ce, l'OLUCOME a remercié le Gouvernement burundais sur ce pas franchi en dépassant l'Erythrée et la Corée du Nord qui ont jusqu'ici refusé de vacciner leur population contre la Covid-19. L'Observatoire lui a remercié également pour les mesures de protection contre cette pandémie déjà prises au pays. Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes et respectées convenablement par ceux qui doivent le faire. D'où l'OLUCOME a sollicité au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires et de continuer à sensibiliser davantage les citoyens en vue de se protéger et de protéger les autres surtout les groupes des personnes à risques.

Même si la vaccination est volontaire, l'OLUCOME lui a demandé de lancer au bon moment un message de sensibilisation pour la vaccination volontaire et de prendre des mesures pour éviter la falsification des documents délivrés aux vaccinés.

Cinquième partie : Ebauche de propositions pour la bonne gouvernance.

Depuis sa création il y a 20 ans, l'OLUCOME n'a pas ménagé aucun effort pour donner de suggestions aux serviteurs du peuple burundais en vue d'assoir la bonne gouvernance et la stabilité du pays. Malheureusement, il reste sous la loupe et ses membres comme ses collègues subissent des menaces de tout genre. Ces suggestions pour le relèvement économique et la stabilité du pays sont adressées à différentes autorités censées apporter un coup de main au pays.

V.1 A son Excellence le Président de la République du Burundi

Concernant les sociétés paraétatiques, l'OLUCOME a suggéré au Président de la République Burundi et de son Gouvernement de :

- Faire appliquer sur ces mauvais gestionnaires des sociétés ONATEL et REGIDESO la loi sur l'action récursoire, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la loi anti-corruption burundaise et l'article 69 de la constitution burundaise relatif à la protection des biens publics.
- Faire tout pour que le contrat mafieux qui est entre Interpetrol et le Gouvernement burundais soit annulé en respectant bien évidement les lois burundaises en la matière ;
- Sanctionner tous les présumés serviteurs signataires du contrat de 30 MW après un audit juridique et financier de ce contrat mafieux ;
- Exiger que les 650 milles dollars retournent dans les caisses de l'ONATEL et sanctionner tous les cadres de l'Etat impliqués dans cette affaire de marché public mafieux ;
- Exiger que les fonds qui ont été détournés par l'ancien Directeur général du port de Bujumbura nommé après la dernière privatisation retournent dans les caisses de l'Etat et donner l'ordre aux services concernés de clarifier les actions de chaque actionnaire du port de Bujumbura car il existerait ceux qui perçoivent des dividendes sans s'être acquittés de leurs actions;

- Commanditer un audit organisationnel et financier international afin de déterminer de façon précise la santé économique et financière de ces deux sociétés publiques burundaises ;
- Appliquer la loi sur l'action récursoire pour tout le montant de ces sociétés que le gouvernement ne sera pas capable de faire retourner dans les caisses de l'Etat;
- Demander les statuts de la société Pay way afin de vérifier ses actionnaires car l'OLUCOME dispose des informations selon lesquelles ces actionnaires seraient de hauts placés de la République avec leurs enfants ou leurs épouses;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour le Directeur Général de la Regideso qui vient d'annuler les sanctions infligés au gestionnaire du projet JIJI Mulembwe malgré les fautes lourdes qu'il a commises ;
- Etre vigilants et laisser les deux sociétés Air Burundi et SOBUGEA opérer séparément et que le Gouvernement subventionne et restructure la société Air Burundi pour qu'elle opère sans occasionner des pertes financières;
- La mise en place de la cellule nationale des renseignements financiers pour faciliter les enquêtes y relatives. Ainsi, comme la loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux l'exige, une personne voulant entre autres déposer sur un compte bancaire un montant de 20 millions Fbu et plus, devrait donner une justification de son origine dans les banques burundaises;
- Commanditer des évaluations indépendantes sur la mise en application des recommandations issues de ces trois fora, de deux examens périodiques sur le Burundi et de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la Corruption;
- Mettre en place d'un registre national public de toutes les sociétés qui bénéficient des marchés publics au Burundi où toute personne qui le souhaite peut consulter le registre sans aucune entrave et informer toute anomalie l'autorité compétente en la matière ;

- Prendre des mesures visibles arrêtant ce trafic illicite des minerais au Burundi et celles relatives à une bonne gestion de ce secteur car il rentre très peu de fonds à la caisse de l'Etat provenant de ce secteur alors que la production enregistrée notamment à Doubaï est grande;
- Evaluer la mise en application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi. Vu les crises cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, l'Observatoire remarque qu'il existe une partie de la population qui est malade psychologiquement d'où il demande qu'il y ait un programme national de détraumatisation sociale en vue d'apaiser les cœurs des burundais. Pour les prisonniers en général, l'Observatoire demande qu'il y ait une amnistie générale d'une part et un programme national de rééducation et réinsertion d'autre part.

Concernant les déplacements présidentiels, l'OLUCOME a demandé au Président de la République de :

- Rendre moins couteux les déplacements présidentiels ;
- Expliquer à la population burundaise où sont les 4 avions que le Burundi devait disposer ;
- Appliquer les principes de Doing Business pour assainir le climat des affaires au Burundi en vue d'attirer les investisseurs locaux et étrangers

A propos de la déclaration de politique des Nations Unies pour la lutte contre la corruption, de :

- Prendre des dispositions nécessaires en vue d'instruire les services concernés à mettre en application la déclaration politique de lutte contre la corruption telle qu'adoptée par l'ONU dans sa session extraordinaire du 2 au 4 juin 2021;
- Effectuer une réforme profonde de la justice pour qu'elle soit indépendante en vue de réaliser les aspirations des citoyens burundais ;
- Mettre en application le contenu de ses messages, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et celui de la Convention de l'Union africaine de prévention et de lutte contre la corruption.

- Effectuer une réforme en matière d'attribution des marchés publics dans le secteur minier tout en mettant en avant le pré établissement des critères objectifs ;
- Demander aux membres des Conseils d'administration de sociétés minières étrangères représentant le Gouvernement du Burundi les causes du non versement des fonds dus dans le trésor public alors qu'ils sont censés faire appliquer les conventions entre le Gouvernement et ces sociétés;
- De sanctionner les personnes qui attribuent illégalement des tels marchés publics sans tenir compte des lois en vigueur au Burundi.

A l'Union Africaine de :

- Réévaluer les actions effectuées durant les 18 ans en vue d'améliorer voire changer les stratégies de lutte contre la corruption ;
- Organiser une session extraordinaire des Etats membres de l'Union Africaine à l'instar de celle des Nations Unies récemment tenue en plus des initiatives déjà engagées, pour adopter une déclaration de politique anti-corruption afin de changer des stratégies

Au Gouvernement en place du Burundi en rapport avec le budget général de l'Etat, de :

- Elaborer un budget-programme minutieusement étudié qui répond réellement aux préoccupations de la population burundaise à l'instar du chômage des jeunes, des femmes, la pauvreté extrême, la démographie galopante,...;
- Affecter dans le budget général de l'Etat de chaque année, les montants réels des rubriques « AMISOM et MUNISCA » et « Recettes Office Burundais des Mines et Carrières » pour éviter les détournements des fonds de l'Etat;
- Mettre en pratique et non de manière théorique la politique d'austérité budgétaire qui consiste à diminuer le budget de consommation au profit du budget d'investissement ;

- Rétablir la coopération bilatérale et multilatérale avec ses partenaires techniques et financiers ;
- Gérer la richesse nationale en reconnaissant qu'il est redevable devant son peuple ;
- Identifier les secteurs porteurs de croissance sur base desquels l'économie burundaise va s'appuyer pour décoller.
- Identifier de nouvelles ressources des recettes publiques en appliquant le principe de l'élargissement de l'assiette fiscale que soit au niveau du Ministère en charge du budget ou au niveau des Communes au lieu toujours surtaxe les mêmes produit ou services
- Effectuer une réforme en matière d'attribution des marchés publics dans le secteur minier tout en mettant en avant le pré établissement des critères objectifs ;
- Demander aux membres des Conseils d'administration de ces sociétés étrangères représentant le Gouvernement du Burundi les causes de ce non acquittement des fonds dus par ces sociétés au trésor public alors qu'ils sont censés faire appliquer les conventions entre le Gouvernement et ces sociétés;
- Sanctionner les personnes qui attribuent illégalement des tels marchés publics sans tenir compte des lois en vigueur au Burundi

V. 2 Aux Parlementaires

L'OLUCOME est conscient que certaines décisions, bonnes ou mauvaises, se prennent au sein des partis politiques. Il mène des actions de plaidoyer envers les députés et politiciens. Il a alors formulé des suggestions dans le but de stimuler des changements positifs :

- De se souvenir qu'ils sont logés et nourris par un peuple qui n'est pas capable de satisfaire ses besoins fondamentaux à la suite de l'extrême pauvreté qui le menace ;
- De commanditer un audit sur les fonds émanant des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centre Afrique ainsi que les fonds émanant des conventions minières;
- D'auditer tous les marchés exonérés qui dépassent actuellement un taux d'exécution de plus de 528,4 % par an sur le budget des exonérations

prévues en vue de repérer les tops qui se cachent derrière ce vol organisé des finances publiques ;

- D'exiger un audit général de l'Etat en vue d'avoir une base pour assoir la gouvernance budgétaire et financière du Burundi.

V.3 A la justice burundaise

Concernant les membres de l'OLUCOME assassinés sauvagement et portés disparus, l'OLUCOME éprouve un chagrin et demande à la justice de :

- Libérer sans condition le Chef d'antenne de l'OLUCOME à Cankuzo s'il est encore en vie;
- Rendre la justice dans l'impartialité dans les affaires d'Ernest Manirumva et Charlotte Murwaneza respectivement ex-Vice-président de l'OLUCOME et membre du Comité Exécutif en charge des évènements à l'OLUCOME.;
- Ne pas assurer l'impunité aux criminels pour une meilleure justice pour tous;
- Laisser les défenseurs des droits humains contribuer à la promotion des droits humains et au développement durable et équitable du pays.

Conclusion générale

Au cours de l'année 2021, l'Observatoire a effectué différentes activités surtout celles centrées sur la sensibilisation à grande portée, sur le monitoring, documentation et rapportage des cas de malversations diverses, plaidoyer à différents niveaux et envers les autorités locales, régionales et internationales pour la contribution à la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance. Les cas de problèmes de leadership révélés notamment à la REGIDESO, à la POSTE, à la COGERCO, et à l'ONATEL quitte à les faire tomber en faillite montrent à suffisance que certaines autorités, les institutions publiques et les privés qui collaborent avec le parti au pouvoir ruinent les entreprises. A la suite de l'attribution des marchés publics à des membres du parti CNDD-FDD et le pléthore du personnel incompétent dans les entreprises publiques, l'OLUCOME plaide pour la restructuration de ces entreprises qui sont au bord du gouffre à l'image de l'OBR. Qui pourrait comprendre la nomination d'un Directeur Général à la tête de la Regideso au lieu qu'il soit sanctionné de ses fautes lourdes? Encore la fusion de l'Air Burundi et de la SOBUGEA ne devrait pas se faire selon la société SCEP dans son étude sur ces dites sociétés dont les résultats ont été proposés aux décideurs burundais. Elle avait recommandé qu'on ne peut pas fusionner une entreprise en bonne santé financière (la SOBUGEA) et celle en phase de faillite (Air Burundi). Cependant, le Gouvernement est en train de travailler sur base des recommandations du Bureau d'audit BCPA International et à voire la vitesse que prend les activités de ce bureau d'audit, il est clair qu'il n'y a pas eu un appel d'offre international pour attribuer ce marché à un bureau d'audit compétent .Les taxes communales collectées sont détournées au grand jour et le Ministre de l'intérieur dans ses constats parlent d'une réaffectation du personnel en charge de la collecte au lieu de laisser la justice faire sont travail. Entre-temps, il prend des mesures inconfortables à l'endroit des commerçants de la mairie de Bujumbura. Le parlement a d'adopté le projet de loi de finances exercice 2021/2022 et notons que les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 s'élèvent à 1 563 314 302 455 Francs burundais. Les dépenses globales s'évaluent à 1 715 116 240 310 Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2021/2022 est de 151 801 937 855 Francs burundais soit une diminution de 0,92% par rapport au déficit de l'exercice budgétaire précédent. Le financement de ce déficit est constitué du

financement intérieur net à hauteur de 138 296 126 218 fbu et du financement extérieur net à hauteur de 13 505 811 637 fbu. Ce qui continue à alourdir la dette intérieure qui est actuellement de près de 2.851, 240 milliards Fbu. Il est clair que le budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 est un budget de consommation et non d'investissement.

Le président de la République devrait s'impliquer en sa qualité de président du Conseil Supérieur de la Magistrature et en vertu des pouvoirs que lui confère la constitution pour mettre fin à l'impunité sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, commis il y a 12 ans. Il est établi que durant les mois précédant son assassinat, Ernest MANIRUMVA enquêtait sur un trafic du matériel sensible. Il avait constaté que de nombreuses armes, commandées et payées par le ministère de la Sécurité publique, ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police et ces armes étaient acheminées à l'Est de la RDC où elles étaient remises aux FDLR. De même, Charlotte Umurwaneza qui était présidente de la Commission en charge de l'organisation des évènements à l'OLUCOME y compris l'octroi du prix Manirumva a également été lâchement assassinée et trainée dans la rue en date du 16 octobre 2015 mais la justice n'a rien fait jusqu'aujourd'hui. De plus, un Chef d'antenne de l'OLUCOME à Cankuzo Monsieur Arcade Butovi a été arrêté brutalement dans la nuit du 28 avril 2020 mais jusqu'à présent, l'Observatoire n'a pas eu des nouvelles sur son arrestation ni savoir s'il est encore en vie.

L'OLUCOME suggère aux parties prenantes des voies et moyens de promotion de la bonne gouvernance à travers l'attribution des marchés publics, la gestion des ressources minières et le leadership responsable dans les sociétés publiques en vue d'éviter des pertes énormes. Les parlementaires logés et nourris par un peuple qui n'est pas capable de satisfaire ses besoins fondamentaux à la suite de l'extrême pauvreté qui le menace devraient être vigilants pour agir réellement au nom du peuple qui l'a élu.